

Rapport d'activité *des services de l'État* en Vendée



Emploi

Sécurité

Développement local

Logement

Conseil

Cohésion sociale

Agriculture

Mer et littoral

Environnement

@dministration

Finances publiques

2014

L'État à vos côtés au quotidien...



Sommaire

"Assurer la sécurité de tous

3

"Aménager durablement les territoires

16

"Renforcer la cohésion sociale

26

"Moderniser l'action publique

35



Directeur de publication :
Jean-Benoît Albertini,
préfet de la Vendée

Conception & réalisation :
préfecture de la Vendée - bureau de la communication interministérielle en collaboration avec les services de l'État en Vendée.

Crédits photos :
préfecture de la Vendée, DDTM de la Vendée, Gendarmerie nationale, Ministère de l'intérieur - DICOM - Marine nationale.

ISSN : 1969-6027.

Edito



Découvrez le CLIP des services de l'État en Vendée

Ce document présente de manière synthétique et aussi complète que possible l'activité des services de l'État en Vendée en 2014. Il témoigne de l'implication constante de ses agents au service de nos concitoyens à travers la grande diversité de leurs missions, que ce soit sur le front de l'économie, de l'emploi, de l'environnement, de l'agriculture ou pour leur sécurité.

La mission régalienne de sécurité des personnes et des biens et de protection des populations a été assurée avec engagement et professionnalisme par l'ensemble des services concernés. Tirer les leçons des événements passés, anticiper, se préparer, sont les maîtres mots d'une politique de prévention efficace. C'est dans cet esprit que l'État a engagé la couverture progressive des communes du littoral vendéen jugées prioritaires au moyen de plans de prévention des risques littoraux (PPRL) et des plans communaux de sauvegarde. Face à l'augmentation du nombre de tués sur les routes en 2014, la lutte contre l'insécurité routière appelle la mobilisation de tous pour à nouveau sauver des vies dans notre département !

Avec 9 000 habitants de plus chaque année en Vendée, le développement et l'aménagement du territoire sont deux champs où l'action a été intense en 2014 : planification de l'espace, soutien à l'habitat et la construction, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, accompagnement de la modernisation de la pêche et de l'agriculture, développement des énergies renouvelables...

Le renforcement de la cohésion sociale pour tous a constitué une autre priorité des services de l'État. Dans un contexte économique difficile, l'emploi a constitué avec l'ensemble des partenaires un axe fort, à travers le Pacte de responsabilité et de solidarité, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), les emplois d'avenir, les contrats de génération, les 50 premières mesures de simplification pour les entreprises et la croissance économique.

L'État s'est résolument engagé en Vendée dans la modernisation de son action, couronnée par la reconduction de la certification « Marianne » de la préfecture et son obtention par la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Cette certification traduit un engagement à offrir au quotidien un accueil de qualité à tous les usagers avec le projet de maison de l'État de Fontenay-le-Comte désormais en voie de réalisation.

Cet engagement pour l'administration et le développement du territoire prend tout son sens dans la collaboration avec les forces vives de la Vendée, collectivités, entreprises, associations, population - pour la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques dans notre département, où les agents de l'État sont fiers de servir.

Jean-Benoît ALBERTINI

Préfet de la Vendée



Assurer la sécurité de tous

Lutter contre la délinquance

Prévenir les cambriolages

Protéger les consommateurs

Gérer les crises

Prévenir les risques naturels

Lutter contre l'insécurité routière

Assurer la sécurité de tous

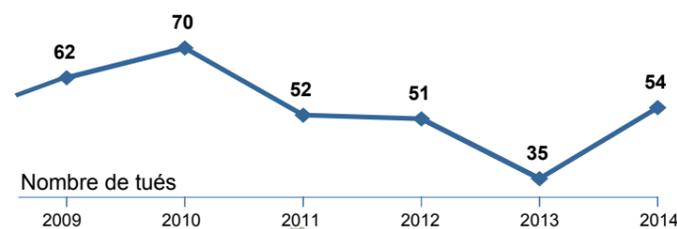
Lutter contre l'insécurité routière 54 tués en 2014 sur les routes de Vendée

L'année 2013 constitue l'année la moins meurtrière sur les routes de Vendée. En 2014, le nombre de personnes tuées dépasse légèrement celui enregistré en 2011 et 2012, qui était respectivement de 52 et 51 tués.

Au 31 décembre 2014, 54 personnes ont trouvé la mort sur les routes en Vendée, contre 35 en 2013 (+ 54 %). C'est aussi la première fois depuis 4 ans que la mortalité routière remonte dans le département.

Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés augmentent fortement par rapport à 2013. Ils évoluent respectivement de + 17 % et + 26 %.

Bilan en Vendée	2013	2014*	Variation	Evolution en %
Accidents corporels	266	314	48	+18 %
Tués	35	54	19	+54,3 %
Blessés	327	419	92	+28,1 %



Nombre d'accidents

Piétons	(7)
Vélos	(3)
Cyclomoteurs	(6)
Motos	(6)
Voitures	(25)
Véhicule Utilitaire	(1)
Poids lourd	(2)
Voilurette	(1)

Répartition des accidents mortels par arrondissement :

- Les Sables d'Olonne : 24 décès (41 %)
- La Roche-sur-Yon : 19 décès (37 %)
- Fontenay-le-Comte : 11 décès (22 %)

Des accidents de proximité qui surviennent à moins de 15 km du domicile

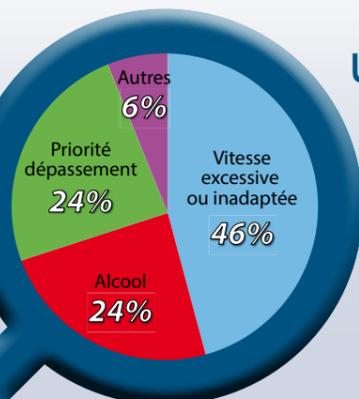
- La grande majorité des accidents survient généralement sur route sèche et en ligne droite.
- Il s'agit avant tout d'accidents de proximité survenus pour plus de 75 % à moins de 15 km du domicile, de Vendéens qui connaissaient l'itinéraire qu'ils empruntaient.

Sur 54 personnes tuées, 47 étaient Vendéennes. 23 sont décédées un week-end ou un jour férié (43 %).

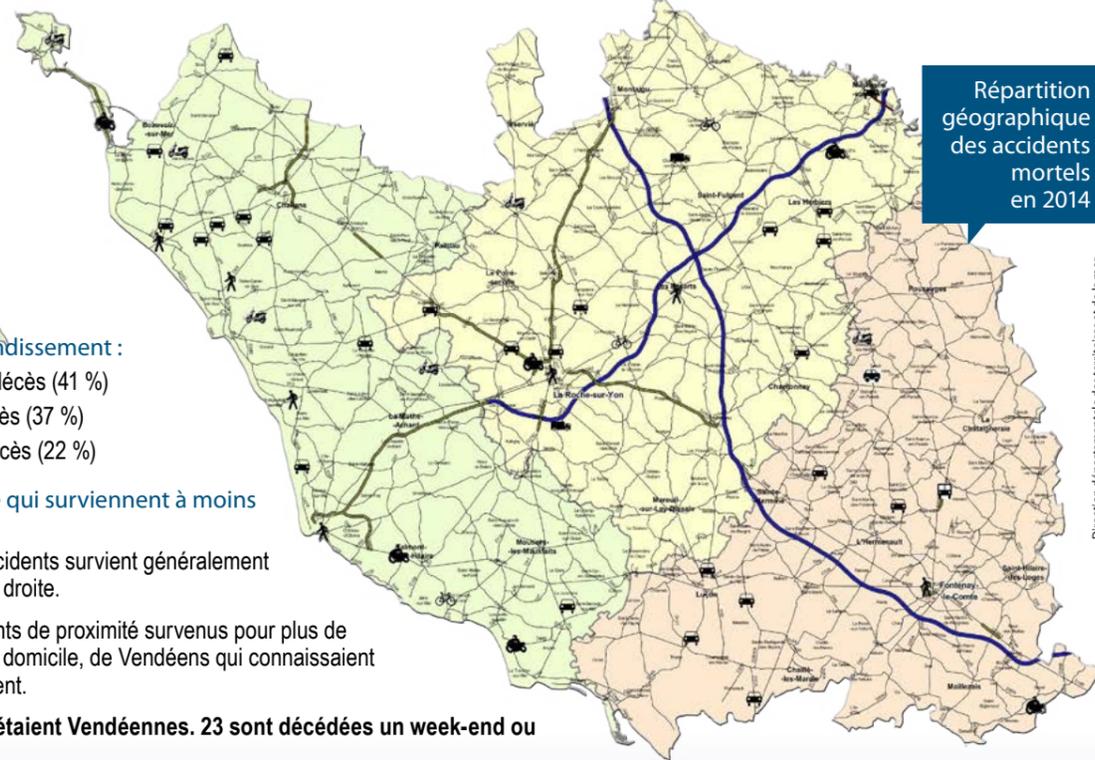
Un relâchement manifeste des comportements

L'alcool et la vitesse sont une nouvelle fois à l'origine de la majorité des accidents mortels

- l'alcool et la vitesse sont à l'origine de 38 décès d'un accident de la route. Ils constituent 70 % de l'ensemble des décès.
- le non-respect des règles de priorité et les dépassements inappropriés représentent 13 tués. Cette catégorie est en forte hausse et représente 24 % des victimes.
- les autres facteurs (imprudence principalement) sont à l'origine de 3 tués.



Répartition géographique des accidents mortels en 2014



Direction départementale des territoires et de la mer

La sécurité routière : une priorité nationale et locale

Sauver des vies sur la route, c'est la mission des policiers et des gendarmes mobilisés chaque jour sur l'ensemble du département. Un enjeu d'autant plus prioritaire que la Vendée a été frappée au début du mois d'août 2014 par une série dramatique d'accidents mortels.

Sur un point de contrôles routiers à l'entrée des Sables d'Olonne, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, après avoir salué les motocyclistes de la police nationale, a rencontré le 22 août 2014, les associations qui œuvrent aux côtés des forces de l'ordre à la sécurité routière. Le ministre a rappelé « la nécessité de mettre tous les moyens en œuvre pour lutter contre les comportements à risques. La sécurité routière est une responsabilité partagée par tous ».



« La sécurité routière est une responsabilité partagée par tous »

Bernard Cazeneuve a ensuite visité « la Maison de la sécurité routière itinérante », semi-remorque aménagée sur ce thème, qui sillonne tout au long de l'année les routes du département pour aller à la rencontre des jeunes dans les établissements scolaires, des seniors, des salariés dans les entreprises et du grand public.

Ensuite, le ministre de l'Intérieur s'est rendu sur le remblai où l'attendait les bénévoles de la Croix-Rouge, de l'association Victimes et Citoyens pour la présentation de l'action de sensibilisation menée dans les campings à destination des vacanciers.



Bernard Cazeneuve en compagnie de Jean-Pierre Gratton, directeur de la Prévention routière et Michel Barotin, président de l'association « Alcool Assistance »

La recherche d'un juste équilibre entre répression et actions de prévention

En 2014, l'action des forces de police et de gendarmerie sur le terrain s'est traduite par :

- le maintien d'un niveau d'exigence élevé sur les dépistages d'alcoolémie et le ciblage des contrôles,
- le renforcement des actions répressives vis-à-vis des vitesses excessives ou inadaptées, notamment avec l'utilisation d'un radar mobile de nouvelle génération embarqué dans un véhicule banalisé.

Les services de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (associations, assurances, entreprises, chambres consulaires...) ont impulsé en 2014 des actions importantes pour conserver une dynamique constante dans la prévention :

- développement des actions contre la surmortalité de jeunes de moins de 25 ans, renforcement des actions spécifiques pour les deux roues motorisés, optimisation de l'utilisation de la « maison de la sécurité

routière itinérante » de la préfecture vers les publics prioritaires : élèves en lycées professionnels, jeunes en apprentissage et dans les maisons familiales ;

- organisation, participation et soutien à des opérations événementielles autour de la sécurité routière ;
- promotion de la sécurité routière par la diffusion dans les médias locaux de campagnes de communication à forte identité vendéenne.



2216 c'est le nombre de permis de conduire retirés en 2014.

Un plan d'actions départemental pour de nouveau sauver des vies en Vendée

Tout au long de l'année 2014, les forces de l'ordre ont constaté un relâchement manifeste du comportement d'une partie des usagers de la route, qui s'est traduit prioritairement par une forte augmentation du nombre de personnes décédées pour cause de vitesse inadaptée.

10 nouvelles mesures de lutte contre l'insécurité routière vont être mises en œuvre tout au long de l'année 2015 afin de réorienter à la baisse la courbe de la mortalité routière en Vendée. Elles sont comprises dans un plan d'actions initié en 2014, en partenariat avec le président du Conseil général de la Vendée, les procureurs de la République et les associations œuvrant dans la lutte contre l'insécurité routière.

Assurer la sécurité de tous

Prévenir les risques naturels

Le littoral de la Vendée a connu une succession de tempêtes entre novembre 2013 et mars 2014. Ces événements n'ont pas été particulièrement remarquables par leur intensité mais plutôt par leur fréquence.

7 alertes vigilance « vagues-submersion » (VVS) niveau jaune ont été émises, 3 en niveau orange avec armement du centre opérationnel départemental (COD).

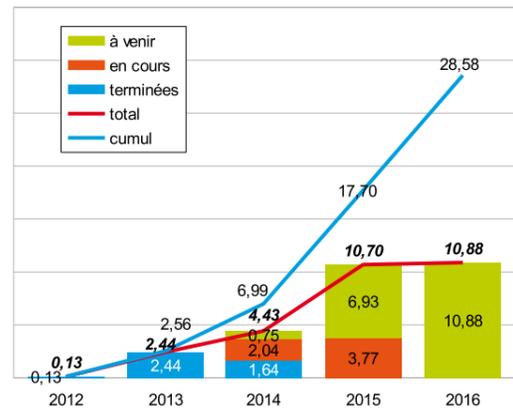
Ces tempêtes ont fortement sollicité le littoral en accentuant les phénomènes d'érosion.

Pour l'ensemble du littoral, il est apparu impératif de poursuivre les Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) en adaptant certaines actions en cas de besoin aux évolutions récentes du trait de côte.

Afin d'appréhender l'impact du durcissement du trait de côte sur les espaces naturels connexes et de comprendre les causes de l'érosion des cordons naturels, une mission a été confiée au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et à des universités par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

OPÉRATIONS PSR SUR LES DIGUES

Montant (en M€) des opérations subventionnées par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)



Avec 276 km de façade littorale dont 109 km de dunes, la Vendée compte 103 km d'ouvrages de protection et 64 km de côtes rocheuses.

La mise en œuvre du plan submersions rapides (PSR) sur le littoral vendéen

Le Plan submersions rapides (PSR) est la feuille de route collective en matière de prévention des risques littoraux. Initié suite à la tempête Xynthia, il invite les acteurs du territoire à mettre en œuvre des actions durables de prévention des risques.

En 2014, pour améliorer la prévention des inondations, les services de l'État en Vendée sont restés fortement mobilisés auprès des collectivités locales autour de 4 chantiers prioritaires :

Les programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI)

Le littoral Vendéen est dorénavant couvert par 5 PAPI labellisés : Noirmoutier en 2012, baie de Bourgneuf et Pays de Saint Gilles en 2013, bassins du Lay et Vendée Sèvre Autizes en 2014. L'ensemble du littoral de la Vendée (hors Île-d'Yeu plutôt concernée par une problématique d'érosion du littoral) sera couvert à court terme par des PAPI avec la prévision de labellisation du PAPI marais des Olonnes fin 2015 et l'émergence du PAPI pays du Talmondais.

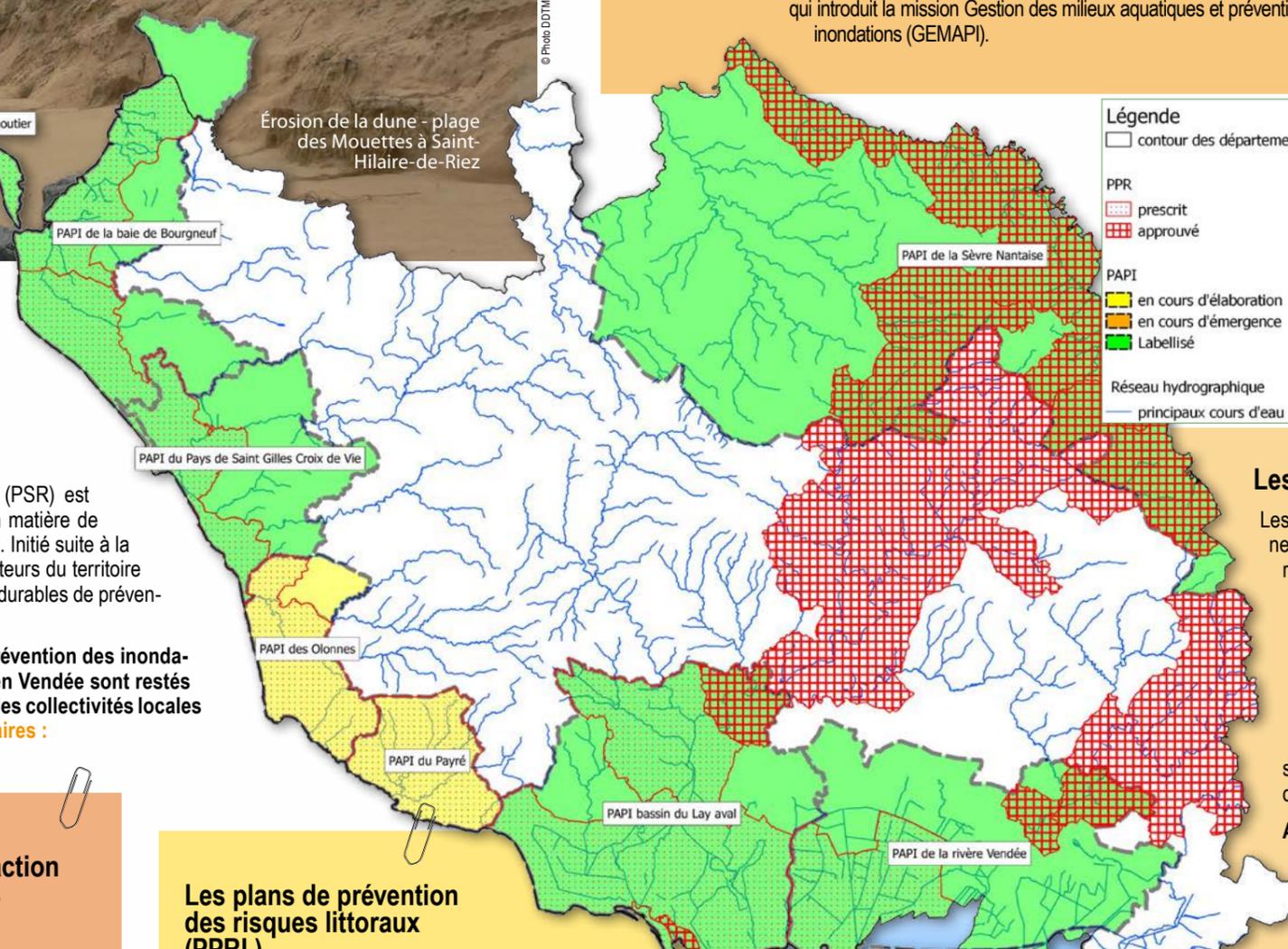
Les plans de prévention des risques littoraux (PPRL)

Dans la perspective d'approuver les PPRL prioritaires d'ici la fin de l'année 2015, les services de l'État ont lancé la concertation avec le public sur les projets des PPRL Bassin du Lay et Sèvre Niortaise. Le projet de PPRL de Noirmoutier a été finalisé. Les cartographies des aléas du PPRL Baie de Bourgneuf ont été validées. Toutes les parties publiques intéressées ont été associées à ces travaux par l'intermédiaire de comités techniques et de comités de pilotage.

Les études et travaux sur les ouvrages de protection

Les programmes de travaux au titre du PSR ont connu une forte progression en 2014. En 2012, 126 k€ d'études et travaux ont été réalisés. Le montant a atteint 2,4 M€ en 2013 et 4,4 M€ en 2014. La programmation de 2015 est de 10,7 M€ et environ autant pour 2016.

Les maîtrises d'ouvrages vont se restructurer dans les années à venir suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », qui introduit la mission Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).



Légende
 □ contour des départements
 PPR
 ▨ prescrit
 ▩ approuvé
 PAPI
 ■ en cours d'élaboration
 ■ en cours d'émergence
 ■ Labellisé
 Réseau hydrographique
 — principaux cours d'eau

En 2014, 4,4 millions d'euros ont été consacrés aux travaux sur les ouvrages de protection et de défense contre la mer



Pour répondre à la forte attente des maîtres d'ouvrage et dépasser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PSR, un dispositif de pilotage au niveau départemental a été mis en place reposant sur une structure État dédiée à l'animation et à la conduite du PSR ainsi qu'à la coordination des services de l'État intervenant dans la démarche.

Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Les plans communaux de sauvegarde (PCS), désormais opérationnels sur toutes les communes du littoral vendéen, sont la première réponse de sécurité permettant à chaque maire d'anticiper les conséquences d'un phénomène, d'en limiter l'impact afin de protéger les personnes et les biens.

Si le secours reste toujours le rôle des sapeurs pompiers, la sauvegarde est de la responsabilité du maire.

Ces plans prévoient la diffusion de l'alerte, précisent l'organisation du poste de commandement communal, définissent les salles d'accueil des personnes évacuées, recensent les moyens disponibles...

A ce jour, les 67 PCS obligatoires ont été signés par les maires.

Sur la zone littorale et rétro-littorale, 40 communes sont concernées par la prescription d'un plan de prévention des risques (PPR) et par l'obligation de réaliser un PCS, dans les 2 ans suivant l'approbation du plan ; 35 arrêtés sont d'ores et déjà signés.

Sur l'ensemble de la Vendée, 163 communes sur 282 disposent dorénavant de cet outil de prévention des risques.



Jacky Hautier, sous-préfet des Sables d'Olonne a présidé la première réunion publique qui s'est tenue mardi 18 novembre 2014 à Longeville-sur-Mer.

Assurer la sécurité de tous

La prévention des risques dans le domaine de la protection civile



Point de situation des services de l'État autour de Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée au sein du centre opérationnel départemental (COD) Jean de Lattre de Tassigny

Au cours de l'année 2014, l'activité du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a accentué ses efforts dans les champs de la prévention des risques, de la planification des mesures ORSEC, de la sécurité du public dans les établissements recevant du public, ainsi que dans le domaine des grands rassemblements et des exercices de sécurité civile.

La progression significative du nombre de communes dotées d'un plan communal de sauvegarde (PCS)

L'année 2014 s'est achevée avec une augmentation très significative du nombre de PCS approuvés dans le département de la Vendée. Cet outil était au 1^{er} janvier 2014, à la disposition de 94 municipalités, puis au 31 décembre de la même année à la disposition de 158 communes.

En Vendée, 67 communes sont soumises à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde, et toutes l'ont approuvé en fin d'année. De même, sur les 40 communes prochainement soumises à l'obligation de réaliser ce document, 36 l'ont d'ores et déjà arrêté.

La démarche d'accompagnement des communes, mise en œuvre conjointement par les services de l'État (SIDPC/Direction départementale des territoires et de la mer-DDTM), par la Maison de communes, ainsi que par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), permet d'obtenir des résultats très satisfaisants et de fixer des objectifs une fois encore particulièrement ambitieux pour 2015.

Une attention particulière portée sur la sécurité des établissements recevant du public (ERP) en avis défavorable

En 2014, le nombre d'ERP de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégorie et 5^{ème} catégorie à sommeil en Vendée était de 2 637.

Au total, ce sont 1 108 établissements qui auront été visités par l'ensemble des commissions, dont 152 par le SIDPC.

Ce travail de suivi porté auprès de chaque établissement permet d'obtenir une cartographie satisfaisante sur le niveau de sécurité des ERP du département, et de porter une attention toute particulière auprès des ERP sous avis défavorable.

Durant l'année 2014, un effort important a été mené avec le SDIS dans le champ du suivi des ERP sous avis défavorable afin d'en diminuer significativement le nombre, porté à 136 au 31 décembre 2014. Les premiers résultats encourageants sont apparus en fin d'année et se concrétisent en début d'année 2015.

La mise à jour du plan ORSEC départemental

A l'instar des années passées, le SIDPC a programmé en 2014 la mise à jour des dispositifs spécifiques ORSEC dont la validité arrivait à terme (la validité d'un plan est de 5 ans). Les dispositifs spécifiques relatifs au risque de crue-inondation pour la Sèvre Niortaise, la Sèvre Nantaise, et le Lay ont fait l'objet d'un vaste travail de refonte ou d'élaboration, en

collaboration avec tous les acteurs concernés par ces thématiques.

Un même travail et une même attention ont été portés à l'endroit des dispositifs relatifs aux sites Seveso du département de la Vendée, avec la mise à jour du Plan particulier d'intervention (PPI) Planète artifice et du PPI EPC France ; et également la déclinaison départementale du dispositif relatif à la gestion d'une pandémie grippale.

Dans le cadre de la réalisation du PPRT de la société Butagaz et des études de réduction du risque, les élus et l'industriel ont étudié la possibilité d'une délocalisation du dépôt de GPL sur un autre terrain de la commune de l'Herbergement. L'instruction de dossier par l'unité territoriale de la Direction régionale l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT DREAL) de demande d'autorisation sur ce nouveau site s'est terminée en 2014 et s'est soldée par un arrêté préfectoral d'autorisation signé en octobre 2014.

La mobilisation sur les grands rassemblements, les exercices de sécurité civile et les événements climatiques

L'année 2014 a débuté avec une succession d'événements climatiques (tempêtes, inondations) ayant nécessité l'activation du Centre Opérationnel Départemental (COD) Jean de Lattre de Tassigny.

Au total, le COD aura été activé 18 jours dont 11 jours pour des événements réels (8 jours de vigilance météorologique orange).

Le concert de STROMAE en juillet, dans le cadre du festival de Poupet, aura constitué un autre temps fort de l'année. Plus de 28000 spectateurs auront fait le déplacement pour écouter l'artiste présent à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Mobilisés tout au long des mois précédant l'événement, le SIDPC et les partenaires concernés ont veillé au bon déroulement du spectacle depuis le poste de commandement opérationnel (PCO) installé pour l'occasion à la mairie de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Le COD aura de nouveau été activé dans le cadre d'exercices de sécurité civile (SATER en avril, épizootie en novembre).

Exercice Orsec Maritime « Vendée 2014 »

Abordage entre un navire à passagers et un fileyeur au large de l'île d'Yeu... 3 hélicoptères, 15 navires, plus de 50 services, organismes et administrations de la façade maritime Atlantique mobilisés.

Zoom
Jeudi 16 octobre 2014 09h00

Organisé conjointement par la préfecture maritime de l'Atlantique et la préfecture de la Vendée, un exercice majeur annuel de sauvetage Orsec maritime baptisé « Vendée 2014 » avait pour thème l'évacuation totale d'un navire à passagers assurant les liaisons régulières entre Fromentine et Port-Joinville, à la suite d'un abordage avec un navire de pêche.

« Vendée 2014 » comportait un scénario complexe portant sur des opérations et thématiques multiples : une opération pour secourir l'équipage du navire de pêche, une opération d'assistance à navire en difficulté et une opération Orsec de sauvetage maritime de grande ampleur (120 passagers évacués), un important volet médical (15 blessés).



Cet exercice de grande ampleur a nécessité un travail préparatoire important. Durant quatre mois, des réunions ont été organisées à la préfecture, le dispositif opérationnel mobilisé intégrant plus de 50 services et unités provenant de 8 départements de la façade maritime Atlantique.

Outre l'ampleur du dispositif mobilisé, la difficulté de l'exercice résidait dans l'élongation géographique et l'insularité du lieu d'exercice, nécessitant la projection à distance de moyens logistiques importants. Les moyens aériens et nautiques de l'Etat et de la SNSM ont été fortement mobilisés pour acheminer sur l'île toute la logistique nécessaire à la réalisation de l'exercice. La densité du scénario a entraîné une montée en puissance très rapide du dispositif et un nombre important de problématiques à traiter simultanément.



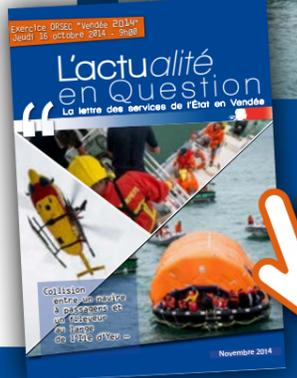
Le préfet de département est responsable de la partie terrestre des opérations de secours

« Pour le département de la Vendée, il s'agit du premier exercice d'ampleur organisé depuis la tempête Xynthia en 2010, souligne Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée.

Celui-ci avait pour objectif de tester la rapidité et la réactivité des secours, gage de leur efficacité. Lorsque ce type d'événement survient, le cœur de la difficulté réside dans la nécessaire coordination des opérations de secours entre la terre et la mer.

L'interface terre/mer conditionne le succès des opérations d'évacuation et d'accueil à terre des naufragés, de leur médicalisation et l'information du public.

Le préfet de département est responsable de la partie terrestre des opérations de secours, le Centre Opérationnel Départemental (COD) Jean de Lattre de Tassigny de la préfecture à La Roche-sur-Yon est alors activé et placé sous l'autorité du sous-préfet, directeur de cabinet, ainsi que la cellule d'information du public (CIP) avec la mise en place d'un numéro unique d'appel pour les familles. »



Retrouvez l'intégralité de l'exercice « Orsec Maritime Vendée 2014 » dans le numéro spécial de la lettre des services de l'Etat

La sécurité des aliments, la santé animale, la protection des consommateurs et de l'environnement



1000
c'est le nombre de contrôles et d'inspections réalisés dans les établissements manipulant, produisant ou commercialisant des denrées alimentaires en Vendée.

Garantir la sécurité des aliments

L'activité à l'exportation des entreprises vendéennes a été soutenue en 2014 avec près de 4 300 certificats de denrées alimentaires délivrés et l'accueil d'une mission étrangère chinoise dans le secteur laitier.

L'année a été marquée par la stabilisation de l'activité des abattoirs de boucherie après une période de baisse continue des tonnages. Les différents protocoles cadre des établissements d'abattage de boucherie régissant les règles de fonctionnement entre service d'inspection vétérinaire et industriel sont révisés annuellement, de même que le classement sanitaire des abattoirs avec un impact sur la redevance sanitaire.

Les fiches d'information sur la chaîne alimentaire sont à présent généralisées. Elles permettent d'adapter les conditions d'abattage et d'inspection selon les informations transmises par les éleveurs, ce qui améliore la sécurisation des viandes.

En volailles, la tendance observée est au maintien du tonnage abattu. Premier département français en tonnage annuel de volailles abattues avec près de 250 000 tonnes sur 6 abattoirs de plus de 10 000 tonnes, la Vendée se distingue également par un nombre élevé d'outils, avec 25 abattoirs de volailles d'où une organisation par secteur avec des équipes volailles réparties en 4 secteurs.

La Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a participé en 2014 au programme pilote français visant à faire évoluer les modalités d'inspection en abattoirs de volaille. Cependant, suite au dernier audit en France de l'Office alimentaire vétérinaire européen, la présence permanente des services d'inspection reste maintenue dans les abattoirs de plus de 10 000 tonnes. A cette fin, un renforcement des effectifs des services d'inspection en abattoir de volailles est engagé au plan national.

Tous les sites d'abattage de boucherie et volailles en Vendée ont fait l'objet d'un contrôle du respect du règlement européen relatif à la protection animale entré en vigueur en 2014, notamment :

- la désignation d'un responsable protection animale (RPA) ;
 - la formation des différents opérateurs en contact avec les animaux vivants ;
 - les conditions de mise à mort des animaux.
- Cette action prioritaire sera poursuivie en 2015.

Garantir la qualité des produits mis sur le marché

A tous les stades de l'activité, des contrôles sont menés sur le terrain dans les domaines à risques et plus particulièrement auprès des responsables de la première mise sur le marché : 25 contrôles en 2014 majoritairement sur les produits alimentaires, puis sur l'alimentation animale et enfin sur les produits industriels.

Compte tenu des spécificités du département, l'action de contrôle a été plus particulièrement



menée dans le secteur touristique, une des premières activités économiques vendéennes, pendant la période estivale (campings, chambres d'hôtes, location de mobile-homes), à l'occasion de la réalisation de l'opération interministérielle vacances (OIV).

Protéger les consommateurs

L'année 2014 a été marquée par la loi consommation du 17 mars qui redonne du pouvoir d'achat aux consommateurs avec différentes mesures relatives aux banques et assurances, aux achats à distance, à la lutte contre le démarchage et à la lutte contre le surendettement. Les contrôles menés ont permis de veiller au respect de ces nouvelles mesures.

Dans le domaine de la sécurité des prestations de service, la DDPP assure également le contrôle des activités sportives et de loisirs que les consommateurs doivent pouvoir pratiquer dans des conditions de sécurité optimales. L'année 2014 a été caractérisée par des actions fortes en la matière.

En 2014, 1 403 contrôles ont été conduits dans l'ensemble de ces registres auprès de 984 établissements et ont donné lieu à la notification de 393 avertissements, 103 injonctions, 31 procès-verbaux et 2 arrêtés de suspension de prestations de services.

Veiller à la santé et à la protection animale

Pour garantir la protection et la sécurité des consommateurs, la promotion et le contrôle de modes de production soucieux de la santé animale et de la protection des animaux, la DDPP s'appuie sur un réseau de 326 vétérinaires sanitaires qui surveillent l'apparition de maladies réglementées ou émergentes :

- Elle est l'interlocutrice privilégiée des organisations de production, des maires et des associations en lien avec l'animal en matière de réglementation sanitaire et de bien-être animal. De nombreux dossiers de bien-être animal sont instruits, aboutissant parfois à des mises en examen devant le tribunal.
- Elle veille à la salubrité des produits issus des animaux à travers des actions de prévention.

Dans la filière bovine, la tuberculose reste une préoccupation importante. La recrudescence de cette maladie au niveau national entraîne un suivi rigoureux des bovins des cheptels infectés pour vérifier la non contamination des troupeaux d'accueil.

28 enquêtes épidémiologiques ont ainsi été conduites en 2014 impactant 113 cheptels vendéens. 20 élevages vendéens ont été mis sous surveillance pour suspicion de tuberculose. Un cheptel est en cours d'abattage.

Le suivi sanitaire de la filière volaille est une priorité dans un département fortement avicole.

322 interventions en ateliers de volailles ont été réalisées pour vérifier la mise en œuvre des règles de biosécurité dans le cadre de l'attribution de la charte sanitaire. 42 suspicions de salmonelles, ont été investiguées en 2014.

Protéger l'environnement

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter et de l'inspection des installations classées réglementées comme les établissements d'élevage, ceux d'abattage d'animaux et de traitement de sous produits animaux, 480 installations classées en Vendée sont concernées. 136 d'entre elles ont fait l'objet d'une inspection en 2014.

Ce service a du gérer également 25 plaintes pour pollution ou nuisance en 2014.

La protection des mineurs et la sécurité des pratiques sportives



La Vendée compte 669 établissements d'activités physiques et sportives et 1 534 éducateurs sportifs déclarés et en activité.

Le contrôle des accueils collectifs de mineurs (ACM)

La Vendée est le deuxième département pour les accueils collectifs de mineurs (ACM). En juillet et août 2014, environ 27 000 enfants ont été accueillis sur 900 séjours. Parallèlement, près de 350 accueils de loisirs sont déclarés annuellement en Vendée (environ 50 000 mineurs accueillis).

En 2014, 80 ACM ont été contrôlés, dont 70 au cours de la période estivale.

Ces contrôles, comme l'accompagnement à l'année des équipes d'animation, contribuent à renforcer la sécurité et à améliorer la qualité des séjours des enfants dans ces structures. Une mise en demeure et une opposition à séjour ont été signifiées aux organisateurs.

Le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (APS)

En 2014, 87 établissements ont été contrôlés, dont 93 % durant la période estivale où la vigilance est renforcée au regard de l'augmentation du nombre de pratiquants.

5 mises en demeure ont été adressées aux exploitants et 5 éducateurs ont fait l'objet d'une suspension d'activité. L'équitation et les activités nautiques et aquatiques représentent 78 % des contrôles effectués pendant cette période de l'année.

Les collaborations interservices ont été poursuivies et renforcées, notamment avec :

- la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Vendée pour mener à bien les opérations de contrôles conjoints des centres équestres ;
- la brigade nautique de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour le contrôle des pratiques nautiques et l'appui réglementaire de la DDPS ;
- la conseillère technique interrégionale des sports sous-marin, qui a apporté son expertise suite à un accident de plongée sur épave au large de Noirmoutier.

Opération interministérielle vacances (OIV) - Opération alimentation vacances (OAV) 2014

Dans les registres de l'information du consommateur, de la préservation de sa sécurité et de la lutte contre les pratiques commerciales déloyales, les contrôles de la DDPP de Vendée ont plus particulièrement porté sur les domaines suivants :

- les marchés forains ;
- la sécurité des activités sportives de loisirs ;
- l'hébergement de vacances ;
- le tourisme historique.

327 visites d'établissements ont été organisées sur ces thématiques de contrôles pendant la période estivale 2014.

Assurer la sécurité de tous

Près de 100 interventions chaque jour pour les soldats du feu en Vendée

35 745 interventions en 2014

En 2014, les sapeurs-pompiers de la Vendée ont réalisé 35 745 interventions, soit 671 interventions de plus que l'année précédente. Ce chiffre représente, quotidiennement, près de 98 sorties par jour pour les soldats du feu Vendéens.

En 2014, quelques événements de grande ampleur ont demandé le recours simultané à plusieurs centres de secours : un feu dans une entreprise de peinture à La Roche-sur-Yon en août 2014, un feu de forêt à Olonne-sur-Mer en septembre 2014, un feu de supermarché de fruits et légumes sur la même commune en septembre également, un feu de menuiserie industrielle, à Coëx, en octobre dernier.

Dans le domaine des accidents, les sapeurs-pompiers sont intervenus sur la commune du Poiroux pour une chute d'avion dont les deux occupants ont été grièvement blessés, et une série de quatre accidents graves de la voie publique a marqué le 1^{er} week-end d'août 2014. D'autre part, au côté d'autres services de l'État, les sapeurs-pompiers de Vendée ont été grandement mobilisés pour venir en assistance à la population de Talmont-Saint-Hilaire, en février 2014, lors de l'inondation du centre-ville.



2 800
c'est le nombre de sapeurs-pompiers en Vendée

© SDIS de la Vendée

La prévention

Le groupement prévention incendie, en charge de la sécurité des établissements recevant du public (ERP) en Vendée, procède à l'étude des dossiers d'autorisation de construire, d'aménagement ou d'organisation. Il réalise également des visites d'établissements, et joue un important rôle de conseil auprès des maires. **Ce service particulier a notamment développé, sur le site Internet du Sdis, un volet de conseils et de téléchargement de documents utiles aux exploitants**

d'ERP, aux professionnels du bâtiment, aux maires, aux maîtres d'ouvrages, etc.

En 2014, le nombre d'études de dossier, par ce service, a diminué de 10 % par rapport à l'année précédente, et de 3 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les déplacements à l'occasion des visites sont également en baisse de 4 % sur un an, malgré une augmentation d'encore 7 % des visites sur les cinq dernières années.



www.sdis85.com
rubrique « Conseils et prévention ».

S'ils ne sont pas opérationnels, de nombreux dossiers ont été menés de front en 2014, mobilisant l'énergie des personnels sapeurs-pompiers et administratifs du Sdis. Ces dossiers sont d'importance, car ils contribuent à la qualité de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, à la qualité de vie au travail de chacun des agents du Sdis, et à la qualité de la distribution des secours. Ainsi :

- une convention a été signée avec le monde agricole pour faciliter le remplacement des exploitants agricoles lorsqu'ils interviennent en qualité de sapeurs-pompiers volontaires,
- un nouveau système informatique d'alerte a été mis en œuvre permettant notamment une diffusion plus rapide des secours,
- une application sur smartphone a été développée pour permettre aux sapeurs-pompiers volontaires d'indiquer leur disponibilité en temps réel,
- une démarche « bien-être au travail » a été initiée dans plusieurs services de l'état-major,
- la construction du centre de secours de Fontenay-le-Comte s'est achevée alors que des travaux de rénovation et de réhabilitation ont été lancés au bénéfice de plusieurs autres centres de secours,
- le dossier relatif à la réforme de la formation des sapeurs-pompiers volontaire a été abouti,
- la réforme du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr) a commencé. Un sujet d'importance qui mobilisera toutes les réflexions et l'attention sur l'année 2015...

Les actions de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé

Dans le cadre du protocole défini entre le préfet et l'agence régionale de santé (ARS), la délégation territoriale de l'agence régionale de santé intervient en autres dans les domaines suivants :

La préservation de la qualité de l'eau potable

La Vendée est alimentée en eau potable à partir de 26 sites de production issus de :

- 11 retenues d'eau superficielle assurant 90 % de la production en eau potable avec 10 usines de traitement complexes ;
- 13 captages d'eau souterraine (champs captant - 22 captages sise-eaux) ;
- 1 prise d'eau mixte (eau souterraine et superficielle).

2 028 prélèvements ont été réalisés sur l'eau brute (ressource) et l'eau traitée (sortie de station de potabilisation) afin de s'assurer de la conformité sanitaire de l'eau arrivant au robinet des usagers.

En complément du contrôle sanitaire réglementaire, l'agence régionale de santé (ARS) décline les différentes campagnes nationales et régionales d'analyses visant à mieux appréhender la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et participe aux bilans régionaux et nationaux. Le recensement des canalisations pouvant présenter un risque de migration de chlorure de vinyl monomère dans l'eau distribuée a été réalisé en 2013 à l'échelle communale.

Une première campagne d'analyses a été conduite d'avril à octobre 2014 faisant apparaître un taux de non-conformités (~ 4 %) plus faible que dans d'autres départements (autour de 10 à 15 %). Les personnes responsables de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ont pris les mesures nécessaires pour remédier à ces situations (remplacement des canalisations incriminées).

La préparation et la participation à la gestion de crise

L'élaboration et le suivi des plans de sécurité sanitaire et de défense constituent une mission transversale au sein de la délégation territoriale (DT) et de l'ARS en général.

L'année 2014 a été marquée en particulier par la participation de l'ARS à la révision de plusieurs plans départementaux (approbation du plan blanc élargi, plan algues vertes,

plan pandémie grippale, plan vagues de froid, plans de vigilances crues) et plans particuliers d'intervention (Planète Artifices, EPC France) et à des exercices (plan pandémie grippale, ORSEC maritime/interface terre-mer, plan épizooties).

La délégation territoriale participe à l'ensemble des séances du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

La délégation territoriale de l'ARS est également chargée de vérifier la conformité réglementaire des procédures relatives aux soins psychiatriques sans consentement.

Nombre d'arrêtés d'admission au titre des soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (SPDRE)	45
Nombre d'arrêtés pris (admission, levée, PSP, maintien)	308
Nombre de saisine du juge des libertés et de la détention (JLD)	65
Nombre de réunions de la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) par an	4
Nombre de soins psychiatriques à la demande d'un tiers (SPDT) enregistrés (admission, levée)	1 235
Nombre de consultations sur détention d'armes	2 055

Surveillance d'Aedes albopictus, moustique tigre

Aedes albopictus plus connu sous le nom de moustique tigre est un vecteur potentiel de la dengue et du Chikungunya, c'est pourquoi son implantation est suivie annuellement par des opérateurs de la surveillance et de la détermination tel que l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication Atlantique (EID Atlantique) pour le compte du Ministère de la santé.

Etaient concernés en 2014 en Pays de la Loire ; le Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique et la Vendée.

En juillet 2014, Aedes albopictus (jusque là absent de la région) a été observé en grand nombre dans un quartier de la commune de Fontenay-le-Comte, au sud de la Vendée. Le signalement a été remonté par un habitant de Fontenay-le-Comte sur le site national www.signalement-moustique.fr.

Plusieurs opérations de détermination et de prospection ont alors été conduites par l'EID, sur demande du ministère de la santé, comme le prévoit le dispositif dans les zones où le moustique n'est pas encore implanté. Les relevés de piégeages sont devenus négatifs depuis début octobre 2014.

En complément de ces opérations, une information a été diffusée auprès de la population en vue leur rappeler le dispositif de surveillance et d'alerte et les conseils de prévention



(destruction mécanique des lieux de ponte que sont les soucoupes de pots de fleurs, fûts d'eau...).

Le moustique ayant été détecté en Charente-Maritime, l'ARS des Pays de la Loire s'était préparée à son éventuelle apparition, en lien avec l'EID et les acteurs locaux (Préfecture, Direction départementale de protection des populations et apiculteurs, Direction départementale des territoires et de la mer et gestionnaires des sites Natura 2000). Cette anticipation associée à une contribution significative de la ville de Fontenay-le-Comte et un fort investissement de l'EID Atlantique ont permis une réactivité importante dans la gestion de cet événement.

Il convient désormais de se préparer à la saison prochaine en termes de communication auprès du public, des professionnels de santé, et de gestion.



**9 000
habitants
de plus par an
en Vendée**

Planifier l'occupation de l'espace

Favoriser l'habitat et la construction

Gérer les ressources naturelles

**Accompagner la
modernisation de la pêche**

Développer l'excellence agricole

Aménager durablement les territoires

Aménager durablement les territoires

Habitat et construction : des aides au logement en faveur de l'économie vendéenne

Les différents programmes aidés par l'État pour accompagner le développement et l'amélioration du logement représentent près de 80 M€ de travaux en 2014, avec 31 M€ d'aides directes et indirectes, permettant de maintenir l'équivalent de plus 1 100 emplois en Vendée.



Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée et Luc Bouard, maire de la Roche-sur-Yon visitent le quartier des Forges à la Roche-sur-Yon

Chiffres Clés

- **Parc privé** : 1 093 réhabilitations de logements financés par l'Anah, dont 778 réhabilitations thermiques avec le programme « Habiter Mieux », en hausse par rapport à 2013 représentant 18,7 M€ de travaux et 360 emplois, avec 10,1 M€ de subventions de la part de l'État et de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat).
- **Parc public** : 667 logements sociaux financés, représentant 55 M€ de travaux et près de 700 emplois, avec environ 20 M€ d'aides directes et indirectes de l'État.
- **ANRU** : toutes les opérations sont engagées, représentant en 2014 près de 5 M€ de travaux et 60 emplois, avec 0,87 M€ de subventions

D'autres dispositifs sont largement mobilisés en Vendée notamment :

- Le « prêt à taux zéro plus » (PTZ+) : la Vendée est dynamique avec 749 PTZ+ accordés (entre octobre 2013 et septembre 2014) et occupe la 21ème place nationale.
- « l' éco-prêt à taux zéro » (Eco-PTZ) : la Vendée occupe la 7ème place nationale avec 721 Eco-PTZ accordés sur un an (entre octobre 2013 et septembre 2014).
- Au niveau de la **construction neuve**, en 2014, 3 663 logements ont été mis en chantier dans le département (Région : 21 023) soit un repli de 19,1 % comparé à 2013 (-1,7 % au niveau régional) soit la plus mauvaise année depuis 1997.
- Sur les 12 derniers mois, 4 268 logements ont été autorisés en Vendée soit une baisse de 9,6 % (Région : - 3 %) en année glissante.

En Vendée, quatre quartiers prioritaires ont été retenus : Jean Yole – Pyramides, Vigne aux Roses, Liberté – Zola à La Roche-sur-Yon et Centre-Moulin Liots à Fontenay-le-Comte. Pour ces quartiers, les contrats de ville sont aujourd'hui finalisés au terme d'un large travail de concertation avec tous les acteurs concernés. Ces deux contrats de ville ont été signés le 13 février 2015.

Les politiques locales de l'habitat

L'État et le Conseil départemental de la Vendée ont élaboré, à l'issue d'une riche concertation avec les collectivités territoriales et les partenaires, un plan départemental de l'habitat pour les années 2014/2020. Ce plan vise à donner une cohérence entre les diverses actions publiques en matière de logement, intégrant les besoins des différents territoires vendéens.

Les établissements publics de coopération intercommunale ont un outil de planification leur permettant de structurer le développement des communes : le programme local de l'habitat (PLH). Début 2015, 11 EPCI disposent d'un PLH approuvé ou à l'étude.

L'accessibilité des établissements recevant du public

En 2014, la DDTM a instruit 1 041 dossiers au titre de l'accessibilité (autorisation de travaux et permis de construire) dont 86 comportaient une demande de dérogation. Pour tous les établissements recevant du public (ERP), des ordonnances gouvernementales ont fixé un nouveau cap réglementaire, avec l'obligation pour tous les propriétaires d'ERP non conformes de déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) : mobilisation et animation des acteurs du logement

En Vendée, le PREH a été déployé en février 2014 avec un 1er comité de pilotage réunissant les acteurs de la rénovation énergétique : les délégataires signataires du contrat local d'engagement pour la lutte contre la précarité énergétique (programme « Habiter Mieux » de l'Anah), mais également les représentants des parcs public et privé, les professionnels du bâtiment, de l'immobilier et les financeurs.

Au niveau de la seule activité de la rénovation énergétique du parc privé, le programme « Habiter Mieux » a permis un accroissement de 25% du nombre de logements aidés (778 en 2014 contre 622 en 2013), et aussi une forte amélioration des performances énergétiques (+ 42 % en moyenne contre 38 % en 2013 et 41 % au niveau national en 2014) et du volume d'activité pour les professionnels du bâtiment (16,2 M€ contre 11,7 M€ en 2013 soit 38 % d'augmentation).

Quatre quartiers de la Roche-sur-yon et de Fontenay-le-Comte éligibles au titre de la politique de la ville

Alors que les réalisations se poursuivent à La Roche-sur-Yon, aidées par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), les contrats de ville de nouvelle génération, issus de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, constituent aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires concernés en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

L'architecture des contrats de ville 2015-2020 repose sur quatre piliers (la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi et les valeurs de la République et la citoyenneté) et trois thématiques transversales (l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse).

Planifier l'occupation de l'espace

Gestion économe de l'espace

■ **Gestion économe de l'espace** : le travail se poursuit avec l'intégration d'une doctrine sur la trame verte et bleue

Pilotée par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la nouvelle charte pour une gestion économe de l'espace, signée en 2013 entre l'État, le Conseil Départemental, l'association des maires et présidents de communautés de Vendée et la Chambre d'Agriculture a pour objectif de concilier les ambitions de développement avec la préservation de l'agriculture, des sites et des paysages à travers une utilisation optimale de la ressource non renouvelable constituée par le sol.

La charte comporte un programme de 20 actions opérationnelles destinées à programmer et organiser l'urbanisation, optimiser l'usage du foncier, diminuer la consommation d'espace en mettant l'accent sur la qualité des projets, pérenniser la vocation des terres agricoles et des espaces naturels, communiquer et sensibiliser à l'enjeu de la gestion économe de l'espace.

La mise en oeuvre du plan d'actions de la Charte a commencé par une action forte de communication vis-à-vis des bureaux d'études. **Le 2 Juillet 2014, le préfet a invité les bureaux d'études techniques à participer à une réunion d'information organisée en lien avec les partenaires signataires de la Charte.**

Les débats ont permis de communiquer sur la charte et son plan d'actions, de faire partager les modalités d'instruction des documents d'urbanisme soumis à l'avis de la CDCEA et d'échanger sur les évolutions législatives résultant de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Ce partenariat s'est poursuivi dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Les réflexions nécessaires à la mise en oeuvre de l'action 17 de la charte, destinée à élaborer une doctrine sur l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ont été engagés. Ce travail de réflexion continue en 2015.

■ L'engagement opérationnel de la démarche pour les Écoquartiers

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan « ville durable », la démarche nationale « Écoquartiers » vise à promouvoir de nouveaux projets d'aménagement plus durables. Après deux appels à projets en 2009 et 2011, qui ont permis à la fois de repérer les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable mais aussi d'identifier des projets exemplaires, le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement a mis en place, en 2013, un Label National Ecoquartier.

Après la signature des premières Chartes "éco-quartier" par les communes de Saint Hilaire de Loulay et de La Roche-sur-Yon, cette démarche s'est confirmée en 2014 puisque le ministère a retenu le projet proposé par la ville de La Roche-sur-Yon sur le secteur dit de la "Gare" comme étant engagé dans le processus de labellisation. ■

Planification de l'urbanisme

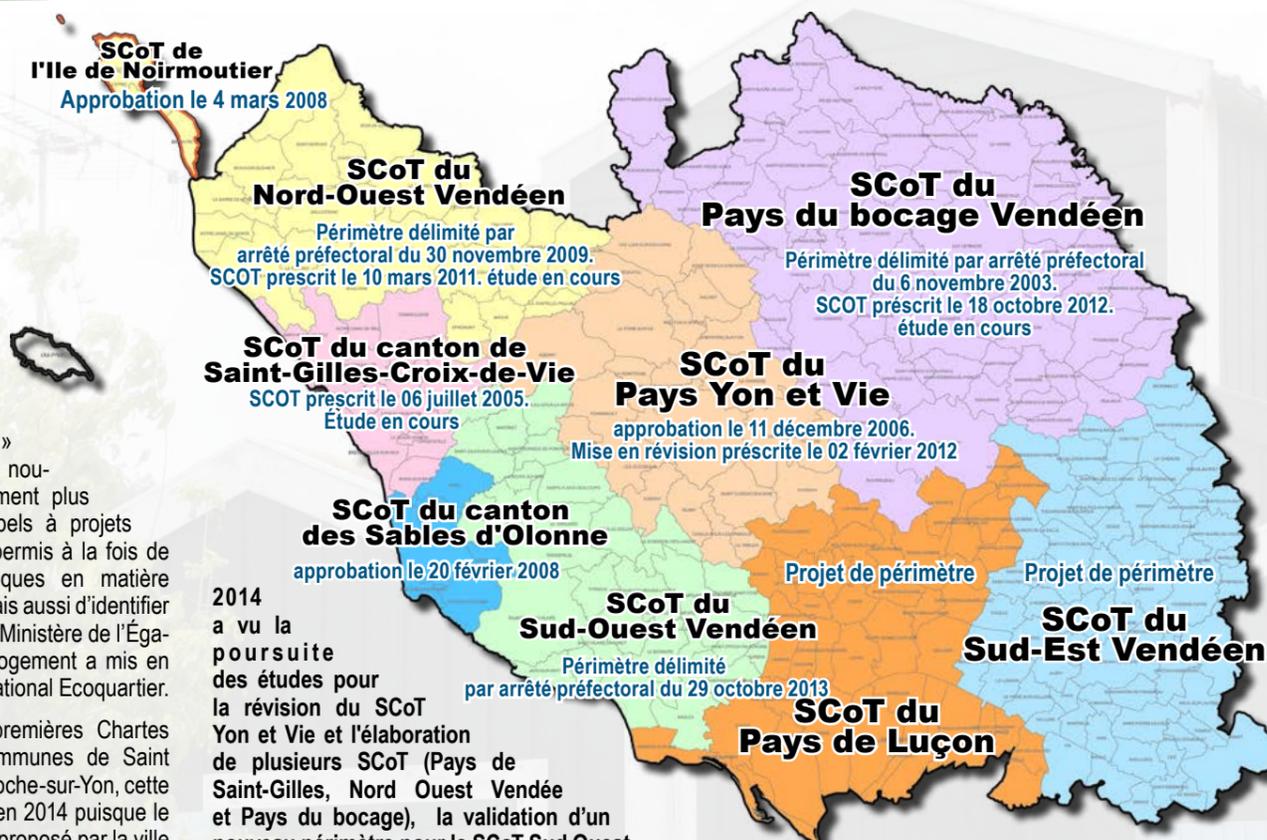
L'État a renforcé ses actions sur la prise en compte de certains enjeux dans les documents d'urbanisme :

- des risques, notamment ceux liés aux submersions marines et aux inondations terrestres ;
- des objectifs de la loi littoral visant à aménager l'espace en préservant les secteurs les plus sensibles ;
- des enjeux agricoles, environnementaux et de préservation des zones humides (4 dossiers, dont 2 Plans Locaux d'Urbanisme-PLU) présentés en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites-CDNPS).

La prise en compte de ces enjeux passe par une planification urbaine de qualité et aux bonnes échelles dont en premier lieu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ou encore le PLU intercommunal (PLUi).

■ L'avancement des SCoT en Vendée

Les services de l'État, accompagnent les territoires et les structures porteuses de SCoT dans l'émergence d'initiatives et l'élaboration des documents.



2014 a vu la poursuite des études pour la révision du SCoT Yon et Vie et l'élaboration de plusieurs SCoT (Pays de Saint-Gilles, Nord Ouest Vendée et Pays du bocage), la validation d'un nouveau périmètre pour le SCoT Sud Ouest Vendée en octobre et des réflexions en vue de l'émergence de périmètres autour de Fontenay-le-Comte et de Luçon. Le territoire départemental devrait ainsi être rapidement entièrement couvert par des périmètres de SCoT.

■ La planification intercommunale

L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la promotion des PLUi devenus l'échelon de droit commun et par la première prise de compétence PLU au niveau communautaire en Vendée (Communauté de Communes Terres de Montaigu).

L'émergence de plusieurs PLUi est attendue en 2015.

■ Les documents d'urbanisme communaux

Le département est quasiment entièrement couvert par des documents d'urbanisme communaux.

Après une phase de 3 ans de très forte activité, l'année 2014 s'est caractérisée par un fléchissement du nombre de procédures lancées et arrêtées, phénomène cyclique dû en partie à la séquence des élections municipales en mars 2014 et à la gestion prioritaire du transfert de l'instruction des actes du droit des sols aux collectivités prévu par la loi ALUR.

et une meilleure appréhension des risques naturels. Ainsi, les élaborations (ou révisions) de PLU concernent 14 communes sur les 33 qui couvrent le littoral.

La DDTM s'est également investie dans la poursuite du renforcement de la qualité des « porter à connaissance » (PAC) de l'État et la numérisation des documents d'urbanisme qui couvre désormais près de 97% des communes vendéennes et qui est progressivement complétée des servitudes d'utilité publique dans le cadre de la mise en place du futur géoportail national de l'urbanisme.

Les progrès constatés dans la qualité des documents d'urbanisme procèdent également des actions de la CDPENAF (ex CDEA) et des évolutions réglementaires. Ainsi, la mise en oeuvre de la loi ALUR entrée en vigueur le 27 mars 2014 impacte positivement le contenu des documents d'urbanisme.

L'accompagnement des collectivités en matière d'ADS

L'approbation de la loi ALUR a mis fin au régime de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes d'Application du Droit des Sols (ADS) des communes compétentes faisant partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les services de la DDTM se sont notamment réorganisés pour répondre à cet enjeu et l'accompagnement fort des collectivités par l'État a permis de parvenir à une vision claire des perspectives d'organisation des collectivités. A une exception près, l'ensemble des communautés de communes et des communes ont affiché leurs intentions en termes de structuration. Par anticipation à la date butoir du 1^{er} juillet 2015, plusieurs conventions de transition ont été signées entre la collectivité intéressée et



La CDCEA devenue CDPENAF : un véritable outil de sensibilisation

Présidée par le préfet et composée d'élus locaux, de représentants du monde agricole et d'associations de protection de l'environnement agréées, la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (ex-CDCEA) remplit son rôle pédagogique en faisant évoluer les pratiques et construit progressivement sa doctrine dans les domaines de l'habitat, du développement économique et des infrastructures, ainsi que de l'occupation du milieu rural.

Elle a vocation à émettre des avis simples ou conformes en fonction des dossiers examinés sur tout projet (documents d'urbanisme et certains permis de construire ou déclarations de projet) qui soustrait des terres agricoles, naturelles ou forestières à leur vocation initiale. L'évolution législative en 2014 avec la loi ALUR et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), a renforcé ses missions et son champ d'action.

En 2014, elle s'est réunie à 7 reprises et a examiné 28 dossiers dont 11 PLU et 11 permis de construire.

Au terme de 3 années d'activité, le bilan est très positif : les communes ont majoritairement suivi les avis et recommandations formulés et cette instance est aujourd'hui unanimement reconnue comme vecteur de progrès dans la déclinaison des politiques publiques dans le domaine de l'aménagement du territoire.

le préfet pour une reprise de l'instruction ADS avant ce terme. ■



Sur les 282 communes du département, 260 disposent d'un document d'urbanisme opposable (193 PLU dont 23 « grenellisés », 30 POS, 37 Cartes communales) et 22 sont encore soumises au Règlement national d'urbanisme.

En particulier, sont à souligner les initiatives des communes littorales pour se doter d'un PLU « moderne » afin de prendre en compte certains enjeux forts tels les dispositions de la loi littoral, la protection des zones humides



Le Service Territorial de l'architecture et du patrimoine, service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication et de la DRAC, participe à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et la valorisation du patrimoine monumental. Il veille à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés : abords de monuments historiques, secteurs sauvegardés, zones

de protection du patrimoine urbain et paysager (ZPPAUP) appelées à se transformer en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Les architectes des bâtiments de France ont ainsi instruit 3811 dossiers d'autorisations au titre des espaces protégés en Vendée.

Le budget de subvention d'entretien pour

des travaux sur des monuments inscrits n'appartenant pas à l'État s'est élevé à 80 000 €, et 42 500 € pour des monuments États.

Des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ont été réalisées sur les communes des Herbiers et de Mallièvre, trois autres sont en cours à Beauvoir-sur-Mer, Saint Gilles Croix de Vie et La Roche-sur-Yon. ■



Aménager durablement les territoires

Gérer durablement les ressources du territoire

Énergies renouvelables

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été approuvé par le Préfet de région le 24 février 2014. Ce schéma vise à définir les orientations et les objectifs stratégiques régionaux à l'horizon 2020, en particulier en matière de développement des énergies renouvelables. En cela, il intègre le Schéma régional de l'éolien (SRE) déjà validé.

Afin de permettre la réalisation du SRCAE, Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a élaboré un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables actuellement soumis à l'approbation du préfet de Région.

Le développement des énergies renouvelables terrestres, notamment de l'éolien et du photovoltaïque, s'est poursuivi en 2014 se traduisant par une puissance mise en service ou en file d'attente à fin mai 2014 de 1.220 MW pour la région Pays de la Loire, dont environ 361 MW pour le département de la Vendée.

En matière d'éolien terrestre, 547,4 MW étaient en service et 216,2 MW en file d'attente au niveau régional, l'objectif étant d'atteindre 1.700 MW installés.

En Vendée, le potentiel éolien autorisé totalisant 23 parcs représentait 251 MW fin 2014.

Quant au potentiel photovoltaïque vendéen, avec ses 11.000 installations, il représentait 110 MW. A noter les 9 parcs au sol qui ont été autorisés en Vendée dont la ferme solaire sur le site de l'ancien centre d'enfouissement technique de Foussais-Payré d'une puissance de 1,6 MW.

Projet de parc éolien en mer des deux îles : installation de l'instance de concertation

Le 5 mai 2014, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a désigné le consortium regroupement GDF Suez, Neoen Marine et EDP Renewables - associés à Areva - pour préparer la mise en œuvre du projet de construction du parc éolien en mer « des îles », situé au large de l'île d'Yeu et de l'île de Noirmoutier.

La production d'électricité de ce parc serait de l'ordre de 1,8 TWh/an, soit l'équivalent de 38 % de la consommation électrique de la Vendée (4,7 TWh/an).

Ce vaste projet dont les retombées énergétiques ou économiques attendues sont importantes, doit prendre en compte le plus en amont possible tous les enjeux tant en matière d'environnement, d'activités, et d'usages marins ou terrestres.

Dans cet objectif, et afin d'échanger sur les conditions de la participation de tous les acteurs à l'élaboration de ce projet, Emmanuel de Oliveira, préfet maritime de l'Atlantique et Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée, ont mis en place le 12 novembre 2014 une instance de concertation et de suivi conformément au cahier des charges de l'appel d'offres.

Cette instance, lieu de dialogue entre les différentes parties prenantes, doit permettre de mieux prendre en compte les enjeux locaux tout au long de la vie du projet. Elle pourra faire des propositions, notamment sur :



- les périmètres des études à réaliser par le lauréat, spécifications des protocoles d'études et de suivi des impacts ;
- l'évolution des impacts du parc sur les activités maritimes et l'environnement, et les mesures d'atténuations correspondantes ;
- le suivi socio-économique et la conduite d'expérimentation et de projets de recherche.

Trois groupes de travail sont ainsi créés :

- « environnement » piloté par la DREAL des Pays de la Loire ;
- « socio-économique » piloté par la préfecture de la Vendée ;
- « usages maritimes » piloté par la préfecture maritime de l'Atlantique.

Un sous-groupe de travail « pêche » est également créé auquel participeront le porteur de projet, le comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM) et les services de l'État compte tenu des impacts possibles sur la pêche maritime.

Gestion de la ressource en eau

La campagne estivale de gestion de l'eau s'est déroulée sans tension particulière, ni pour l'eau potable, ni pour l'irrigation à partir des nappes souterraines. Des restrictions d'usage pour l'irrigation des cultures ont néanmoins été prises pour les eaux superficielles du département, sur les cours d'eau très sensibles en étiage (Maines, Boulogne, Vie et Jaunay), et ce malgré les précipitations régulières en juillet et en août.

En 2014, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) s'est impliquée dans le dossier de création de retenues en zones de répartition des eaux (ZRE), bloqué depuis plusieurs années, par l'application, pour 2014 et 2015, d'un cadrage technique issu de préfet coordonnateur de bassin. Les premières instructions de dossiers sont ainsi intervenues à la fin de l'année 2014 suite à la pré-validation en septembre 2014 de 17 projets de retenues représentant, pour les bassins du Lay et de la Vendée, un volume voisin de 800 000 m³.

Trois retenues collectives de substitution ont été construites en 2014 dans le Sud Vendée, pour un volume stocké de 1,7 million de m³, avec une mise en service pour la saison 2015.

Sur le Marais Poitevin, la DDTM a participé aux groupes territoriaux ayant pour objectif la mise à jour des règlements d'eau.

Protéger la Biodiversité

Une campagne de communication départementale a permis d'identifier les 8 lieutenants de louveterie pour la période 2015-2019. Les candidats avaient préalablement été auditionnés par une commission départementale et régionale à laquelle étaient représentés la DDTM, la DREAL, l'ONCFS, l'ONF, la Fédération des chasseurs, la louveterie et la profession agricole. Les lieutenants de louveterie interviennent en tout temps et sur ordre du préfet pour détruire tous les animaux causant des dégâts sur les activités humaines ou représentant un danger imminent pour la population.

Par ailleurs, en 2014, la lutte contre les dégâts du campagnol des champs dans les cultures de luzerne porte-semence dans le marais poitevin, a été concrétisée via un arrêté préfectoral encadrant les conditions de lutte contre ce rongeur. Depuis 2011, le retrait de l'homologation de la chlorophacinone avait rendu impossible toute lutte chimique contre les dégâts du campagnol des champs, responsable de la destruction des cultures de luzerne, qui représentent la majorité de la production nationale.

L'arrêté ministériel du 14 mai 2014 a réintroduit la possibilité de recourir de manière très encadrée à l'emploi de cette substance chimique. Un important travail de concertation multipartenarial mené en lien avec la DDTM, l'ONCFS et la DRAAF et piloté par la FDGDON a permis d'aboutir à la rédaction d'un plan d'action qui sera mis en œuvre sur l'année 2015.



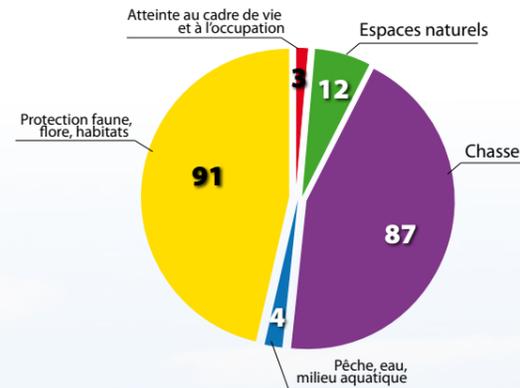
En accompagnant les gestionnaires de territoires, les collectivités territoriales, les chasseurs, les agriculteurs et les forestiers, l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a apporté tout au long de l'année ses connaissances pour concevoir des projets d'aménagements, et proposer des méthodes de gestion et des outils de suivis conformes à la conservation de la faune sauvage et compatible avec les activités humaines.

Les actions se sont également tournées vers :

- La police de la chasse : plan de chasse petits et grands gibiers, la bécasse, le gibier d'eau, le piégeage...
- la police des espaces naturels et des sites protégés
- le contrôle de la convention Washington (CITES)
- le contrôle des élevages de gibier en particulier les ongulés
- le suivi et tir des espèces exotiques envahissantes
- le suivi des oiseaux migrateurs
- l'appui technique pour la gestion des sangliers notamment dans les zones refuges identifiées dans le département. (Plan National de Maîtrise du Sanglier).



Police de la chasse : 1500 chasseurs contrôlés en 2014



Infractions constatées en 2014



Mise en place d'un observatoire pour le rapport d'activité (ZAE)

Préoccupation majeure des différents acteurs du territoire, l'ampleur des enjeux soulevés par l'économie en Vendée et les difficultés pour un acteur particulier d'embrasser toutes les données nécessaires à l'étude de tous les paramètres (statistiques, aménagements, attractivité, gouvernance, économie), a entraîné la DDTM et les partenaires institutionnels et consulaires du monde économique vendéen à se réunir pour mener une réflexion commune

sur la mise en place d'un observatoire des zones d'activités économiques vendéennes.

Cet observatoire, dont la construction a débuté en 2014, doit proposer un référentiel commun de connaissances, base de données (informations cartographiques, chiffrées, quantitatives et qualitatives) sur les zones d'activités, mis à la disposition de tous les acteurs pour une exploitation individuelle des données. L'aboutissement de la démarche se traduira par la création d'un atlas interactif, traduction géographique de la base de données.

Accompagnement de la modernisation de la pêche

La Vendée possède une forte identité maritime : **276 km** de littoral, **2 îles** (Noirmoutier et Yeu) et **17 ports** de pêche et de plaisance. En lien avec l'ensemble des parties prenantes, l'État s'efforce de concilier les divers usages de la ressource.

Crée de L'Herbaudière
1865 t

Crée de L'Île d'Yeu
972 t

Crée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
3377 t

Crée des Sables d'Olonne
8249 t
4^{ème} place au niveau national
(en valeur)

Le secteur pêche

L'année 2014 fut une année relativement bonne pour le secteur pêche avec une quantité totale débarquée en crée de 14 464,9 tonnes (soit une hausse de 9 % par rapport à 2013) et un chiffre d'affaires de 63,308 M€ (hausse de 3 % par rapport à 2013).

A noter que la crée des Sables d'Olonne maintient sa 4^{ème} place au niveau national en termes de valeur de poissons débarquée.

Le prix moyen du poisson débarqué se situe à 4,38 €/kg soit une baisse de 6 % par rapport à 2013. Toutefois, la baisse du prix du gazole en 2014 compense cette baisse du prix moyen et a permis de maintenir la santé financière des armements à la pêche.

Formation professionnelle – délivrance de titres

534 titres professionnels maritimes ont été délivrés en 2014 et 106 titres ont été revalidés

Economie maritime

****Fonds européens**

Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) a pris fin au 31 décembre 2013. Toutefois les dossiers pouvaient être déposés jusqu'au 31 décembre 2014.

La CRIPA/COREPAM (Commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture) des Pays de la Loire pour la programmation des aides du FEP a validé plus d'une centaine de dossiers programmés sur 2014 pour le département. Les liquidations des dossiers peuvent intervenir jusqu'au 30 juin 2015.

Le secteur conchylicole

Le secteur conchylicole présente une identité forte en Vendée. Il est dominé par l'ostréiculture, majoritairement dans le nord du département (Baie

de Bourgneuf) et par la mytiliculture dans le sud (Baie de l'Aiguillon).

La production annuelle d'huîtres pour la région Pays de la Loire est de l'ordre de 7 000 tonnes, soit 8,1 % de la production nationale (86 000 tonnes) et l'équivalent de celle du bassin d'Arcachon.

Cette production s'avère fragile en raison de la surmortalité constatée depuis 2008 au plan national. Depuis cette date, la Direction départementale des territoires de la mer (DDTM) participe au dispositif d'aides national spécifique mis en œuvre pour accompagner la profession. Ce dernier a évolué pour l'année 2013 et seuls le Fonds d'Allègement des Charges (FAC) et l'exonération des redevances domaniales sont proposés à la profession.

Pour la mytiliculture, la production de la région Pays de la Loire est de l'ordre de 10 000 tonnes, soit 24 % de la production nationale, dont 75 % environ pour la Baie de l'Aiguillon (7500 tonnes).

En 2014, quelques zones de production conchylicoles ont fait l'objet d'un déclassement sanitaire dans le nord du département (Baie de Bourgneuf) qui a conduit l'État à lancer une démarche de reconquête de la qualité des eaux de la Baie de Bourgneuf, avec la mise en place d'un comité



de pilotage et de trois groupes de travail thématiques.

zoom

Aider les entreprises mytilicoles du Sud Vendée

Depuis le printemps 2014, la profession mytilicole de la Baie de l'Aiguillon est très fortement touchée par une mortalité anormalement élevée des moules de taille marchande, pouvant entraîner une perte de 100 % du cheptel.

Les causes de ces mortalités seraient de deux natures :

- une origine climatique liée à l'excès d'eau douce entraînant la chute importante du taux de salinité à une période où les moules sont particulièrement fragiles (période de reproduction)
- une origine bactériologique qui, selon l'IFREMER, serait à l'origine de 20% de la mortalité.

Dans le cadre de cette crise, les services de l'État, les collectivités territoriales, l'Ifremer et les organismes sociaux, se sont fortement mobilisés pour mettre en place un soutien adapté aux professionnels concernés.

Tous les acteurs se sont accordés sur la nécessité de travailler ensemble sur la problématique de la qualité et de la quantité d'eau permettant de concilier les usages de l'amont du bassin versant et de la baie de l'Aiguillon.

Les aides publiques sont plurielles et sous réserve de validation de la Commission européenne, se composent :

pour l'état

▶ des exonérations des redevances domaniales (13 k€ pour les entreprises vendéennes),

▶ d'une reconnaissance au titre des calamités agricoles le 8/10/2014, permettant de déclencher un dispositif d'aide spécifique à hauteur de 1,3 M€ à l'échelle de la baie de l'Aiguillon (915 k€ pour les concessions situées en Vendée),

▶ une indemnité complémentaire et additionnelle aux calamités agricoles à hauteur de 1,6 M€,

▶ un Fonds d'allègement de charges à hauteur de 900 k€ pour les charges d'emprunts en cours et dont les reliquats pourront être reportés sur 2015 (sous réserve d'autorisation de l'autorité de tutelle de France Agrimer),

▶ pour les allègements de charges sociales, l'ENIM (régime social des marins) a étudié

Le secteur du commerce

Le trafic du port de commerce des Sables-d'Olonne continue à approcher le million de tonnes. La composition du trafic reste stable : les céréales représentent environ 85 % des exports et le sable près de 70 % des imports.

Le trafic à passagers se fait essentiellement vers l'Île d'Yeu au départ du port de Fromentine avec la Compagnie Yeu Continent, régie du Conseil général de la Vendée, qui transporte annuellement 420 000 passagers sur un trafic total de 650 000 passagers.

les demandes de remises gracieuses pour le dernier trimestre 2013, les 4 trimestres 2014 et au cas par cas, pourra recourir à des étalements pour 2015 en fonction de situations financières particulières.

pour les collectivités territoriales

▶ le Conseil départemental de la Vendée a approuvé une « aide à l'installation » à hauteur de 50% des investissements permettant de relancer l'activité (achat de pieux, de cordes...) dans un plafond de 40 000 euros HT. L'enveloppe globale prévue par le Conseil départemental est de 240 000 euros. Il a par ailleurs exonéré de redevances portuaires les professionnels (environ 10 k€ en Vendée)

▶ la Région Pays de la Loire a accordé aux 12 entreprises vendéennes une avance remboursable de 125 000 euros à taux zéro, remboursable dans deux ans sur trois ans.



Rencontre le 17 novembre 2014 du préfet et des élus locaux avec les mytiliculteurs de la Baie de l'Aiguillon

Développer l'excellence agricole

La Vendée, grand département agricole, est placée au 7^{ème} rang national avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros.

L'agriculture vendéenne se caractérise par la prédominance des productions animales dans le nord et le centre du département (1^{er} rang pour la viande bovine, 3^{ème} pour le lait de chèvre et le foie gras, 4^{ème} rang pour les volailles) et la forte présence de productions céréalières au sud. Ces chiffres montrent l'importance de l'agriculture pour la vitalité économique en Vendée.

Un soutien au développement des territoires à travers le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Axe 3

L'année 2014 fut marquée par la fin du programme FEADER 2007-2013 et le début du nouveau programme 2014-2020, avec un transfert de gestion de l'État au Conseil régional. Pour ces raisons, l'année 2014 a été une année « blanche » en ce qui concerne l'instruction des dossiers relevant de l'axe 3. **Toutefois le paiement en 2014 a concerné 9 dossiers pour un montant total de projets de 6,18 M€, dont une partie FEADER de 399 481 €.**

La seule thématique concernée par le paiement en 2014 est la diversification vers des activités non agricoles portant principalement sur des projets de création de maison de santé, d'accueil périscolaire, restaurant scolaire.

Axe 4

L'année de transition entre l'ancien et le nouveau programme a également concerné l'axe 4 réparti entre les 4 Groupes d'action locale (GAL). Toutefois, une période complé-

mentaire a été accordée jusqu'en avril 2015 pour déposer les dossiers.

Les thématiques concernées par l'instruction en 2014 concernent la Haute performance environnementale (HPE), le bois énergie, l'accompagnement des mutations de l'espace rural (approvisionnement en produits locaux, bio, durables), un milieu rural éco-responsable à la reconquête de son environnement (qualité de l'eau), et la valorisation, mise en réseau, promotion, organisation, animation du tourisme.

L'instruction en 2014 relevant de l'axe 4 représente 22 dossiers, pour un montant total de 1,8 M€, dont une part de subvention FEADER de 455 776 €. Le paiement des dossiers relevant de cet axe s'élève à 943 824 €, dont une part de subvention FEADER de 268 555 €, pour 35 dossiers.

Autres mesures nationales

Comité Départemental d'Agrément des GAEC

L'agrément et le contrôle par l'État de certaines conditions de constitution et de fonctionnement, donnent accès aux GAEC aux aides de la PAC avec les mêmes plafonds que si ces exploitations étaient indépendantes. ...



Stéphane Le Foll, et Daniel Roy, Président d'AgriBiométhane

après traitement en injection directe dans le réseau GRDF, avec une efficacité énergétique optimum de l'ordre de 83 %.

La production d'énergie de cette unité permet de couvrir les besoins en chauffage de 500 foyers soit plus de 1 500 habitants (10 % de la consommation de gaz de la commune de Mortagne-sur-Sèvre). ■

zoom Inauguration de la première installation de méthanisation dans l'Ouest à procéder par injection directe de biogaz dans le réseau de gaz naturel

Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement, était le 20 juin 2014 en Vendée avec Gérard Mestrallet, Président Directeur Général de GDF SUEZ, pour l'inauguration de l'unité de méthanisation AgriBiométhane située sur la commune de Mortagne-sur-Sèvre.

Porté par dix agriculteurs, ce projet collectif est novateur par la valorisation du biogaz

Chiffres Clés

Aide au 1^{er} pilier

■ Aides liées aux surfaces

► Le montant des aides liées aux surfaces payées en 2014 s'élève à plus de **165 M€** dont :

- droits au paiement unique (DPU) pour 4840 exploitants ;
- aide aux protéagineux pour 278 exploitations ;
- soutien à l'agriculture biologique pour 330 bénéficiaires ;
- aides ovines et caprines pour 284 éleveurs ;
- aide à l'assurance récolte pour 1880 exploitants.

■ Aide à l'élevage allaitant

► **23 M€** de Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) **répartie entre 1 974 éleveurs**

Aide au 2^{ème} pilier

■ Mesures Agro-Environnementales (MAE)

► **8,6 M€** seront versés au titre de la campagne 2014 à **1159 demandeurs** toutes MAE confondues

■ Aide à la modernisation des exploitations agricoles

► **137 dossiers déposés** en 2014 au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevages (PMBE), du plan de performance énergétique (PPE), et du plan végétal environnemental (PVE)

■ Aides à l'installation de jeunes agriculteurs

► **129 plans ont été agréés**, au titre du Plan de Professionnalisation Personnalisée dont **107 validés durant l'année 2014**. (PPP)

► **109 dossiers** ont été validés au titre du Plan de Développement d'Exploitation (PDE)

• **1,52 M€ ont été attribué** à 109 installations au titre des Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA)

• **272 autorisations de financement au titre des prêts bonifiés ont été traitées** pour un montant total de 392 943 € de subvention équivalente. Le montant total des prêts contractés par les jeunes agriculteurs aidés (JJA) s'élève à 17 382 803 €.

...1207 GAEC sont agréés en Vendée, et la situation de 297 GAEC (création, dissolution, transformation, agrément, demande de dérogation) a été examinée en 2014 lors des 8 réunions du comité.

Le contrôle des structures agricoles

902 dossiers ont été présentés en Commission départementale d'orientation agricole (CDOA). 489 ont abouti à une autorisation d'exploiter. 103 refus ont été prononcés.

Agriculteurs en difficulté

En 2014 :

- **Aide aux exploitants en difficulté (AED)**: 3 exploitations ont bénéficié d'une prise en charge d'une partie des intérêts d'emprunts dans le cadre de plans de redressement. Le montant total d'aides attribuées représente près de 27 383 €.
- **Aide à la reconversion professionnelle (ARP)** : 13 exploitants ont bénéficié d'une aide à la reconversion professionnelle (de 3 100 à 4 650 € par personne suivant les situations pour un montant total de 46 500 €).

Aides conjoncturelles

En 2014, des événements exceptionnels ont conduit le préfet à engager des procédures d'aides.

Les inondations dans le marais breton :

Les pluies importantes et ininterrompues entre novembre et mars ont généré des inondations dans le marais breton exceptionnelles par leur importance et leur durée, occasionnant l'anoxie des plantes et des pertes de fourrage pour les exploitants.

La DDTM a instruit une demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles.

Les trois missions d'enquête réalisées successivement ont constaté et quantifié les pertes. Le Comité Départemental d'Expertise (CDE) qui s'est réuni le 22 octobre 2014 a relevé que les pertes étaient conséquentes, mais que l'impact économique des pertes était sous-estimé par la méthode de calcul prévue par la procédure nationale. Le Comité national de gestion des risques en agriculture réuni le 17 décembre 2014 n'a pas reconnu la calamité agricole malgré les arguments apportés par le CDE pour faire valoir la particularité du marais.

La crise dans la filière œufs de consommation

Les éleveurs de poules pondeuses d'œufs de consommation sont affectés par la détérioration de la situation économique dans ce secteur de production. Cette situation est due à une production élevée tant au niveau français qu'europpéen.

Le Ministre en charge de l'agriculture a donc décidé d'aider cette filière en mettant en œuvre une mesure d'allègement des charges financières via un Fond d'Allègement des Charges financières (FAC) doté d'une enveloppe de 500 000 € au niveau national.

Cette mesure a pour objectif d'accorder aux exploitants les plus endettés une aide financière correspondant à une prise en charge

d'une partie des intérêts de l'annuité 2014 de leurs prêts bancaires professionnels à long et moyen terme, bonifiés ou non.

En Vendée, 7 exploitants sont concernés.

La détérioration de la situation économique du secteur des fruits et légumes

Le Ministère de l'Agriculture a mis en place en fin d'année deux dispositifs de crise destinés à accompagner les exploitations spécialisées en production de fruits et légumes touchées :

- la prise en charge des intérêts 2014 (FAC) des prêts bancaires professionnels à moyen et long termes d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés et non bonifiés, hors prêts fonciers. Elle est plafonnée dans le cas général à 20 % de l'annuité (30 % pour les récents investisseurs, 40 % pour les jeunes agriculteurs) ;
- la prise en charge partielle des intérêts relatifs aux prêts de reconstitution de fonds de roulement (prêts de trésorerie) contractés entre le 1^{er} septembre 2014 et le 15 janvier 2015, accordés par les établissements de crédit. La prise en charge est de 1,5 point dans limite de 50 000 € de prêt.

La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 30 avril 2015. ■

Signature d'un protocole des bonnes pratiques de contrôles

Comme toute activité économique réglementée et toute entreprise bénéficiaire de concours public, les exploitations agricoles sont soumises à des contrôles administratifs qui relèvent de l'application de différentes politiques nationales et européennes ayant trait à la protection de l'environnement, à la santé environnementale, à la santé animale et à la protection animale et végétale, et aux aides (nationales et européennes) versées au secteur agricole.

La mise en œuvre de ces contrôles réalisés sur le lieu de l'exploitation agricole est parfois à l'origine de situations difficiles, relativement rares, qu'il est nécessaire de chercher à éviter, car elles nuisent globalement aux bonnes relations contrôleurs/contrôlés.

Ce contexte peut s'expliquer par une information insuffisante, des malentendus, la complexité de la réglementation, les risques financiers ou judiciaires encourus...

Un protocole de bonnes pratiques entre contrôleurs et contrôlés a été élaboré afin

de garantir le bon déroulement, dans un cadre serein et de respect mutuel, des contrôles terrain du secteur agricole pratiqués en Vendée par les services et opérateurs de l'État.

Pour avoir un discours clair en direction du monde agricole concernant la légitimité de l'action de contrôle et des contrôleurs et pour éviter toute situation conflictuelle, l'État et les représentants de la profession agricole ont fait l'analyse de leurs propres attitudes, méthodes et postures, puis ont fait des propositions d'amélioration.

Dans le souci de favoriser un climat serein des actions de contrôle, ils ont élaboré de façon concertée un protocole de bonnes pratiques des contrôles terrain du secteur agricole assurés en Vendée par les services et les opérateurs de l'État.

Au travers de ce protocole, les services et opérateurs de l'État concernés : l'agence régionale de santé (ARS), l'ASP, la direction départementale de la protection des populations, (DDPP) la direction départementale des



Signature du protocole par Brice Guyau, président de la FDSEA, et Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée, en présence des directeurs et chefs de services de l'État.

territoires et de la mer (DDTM), la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les représentants de la profession agricole s'engagent sur un socle commun de positions et méthodes partagées sur :

- la notion et la nature des contrôles,
- la préparation des contrôles,
- la conduite du contrôle,
- les suites à donner.



Emploi

Vie associative

Accès aux loisirs pour tous

Habitat social

Formation

Renforcer la cohésion sociale

Renforcer la cohésion sociale

La prise en charge des demandeurs d'asile

L'effort de consolidation et de structuration de l'offre de prise en charge des demandeurs d'asile en Vendée s'est poursuivi en 2014.

Domiciliation et premier accueil

L'association « Passerelles » assure la domiciliation des primo-arrivants depuis le 1^{er} janvier 2014, dans le cadre d'une convention conclue avec l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

L'hébergement des demandeurs d'asile

L'hébergement des demandeurs d'asile, financé par l'État comprend deux types de dispositifs : les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA).

médico-social et social (AREAMS). Les places sont réparties pour certaines en hébergement collectif, pour d'autres en appartements diffus implantés à Fontenay-le-Comte, Luçon et dans les communes avoisinantes.

La Vendée dispose également de dispositifs d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) gérés par les trois associations gestionnaires d'un CADA.

Ces deux dispositifs d'accueil (CADA et HUDA) étant cependant saturés en permanence, des prises en charge à titre exceptionnel peuvent être faites, via le 115, dans les dispositifs d'hébergement d'urgence de droit commun que sont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou, exceptionnellement, en hôtel.

Chiffres Clés

➤ + 46 % de places supplémentaires pour les demandeurs d'asile en Vendée depuis 2013.

En 2014

➤ 500 : c'est le nombre de personnes accueillies dans les CADA et les dispositifs d'hébergement d'urgence en faveur des demandeurs d'asile.

➤ 27 ménages étaient dans un logement-relais, 8 d'entre eux ont pu accéder à un logement autonome après avoir bénéficié de ce dispositif

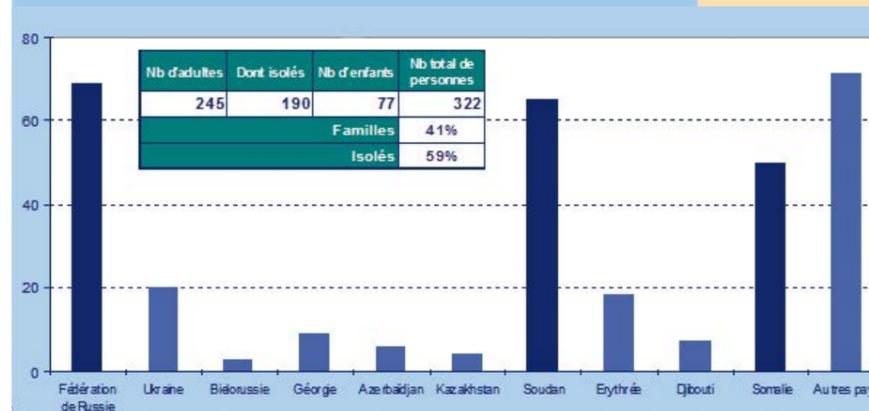
➤ 3 473 000 € : c'est le concours financier de l'État pour les demandeurs d'asile

Autres concours financiers (2014-2016)

➤ Financement FAMI (Fonds Asile, Migration, Intégration) Dispositif d'accompagnement d'insertion sociale et professionnelle des réfugiés (AISPR) : 210 000 €

➤ Financement OFII 2014 Domiciliation : 84 500 €

Domiciliation en Vendée : répartition du nombre des personnes arrivées en 2014 (y compris les enfants) selon la nationalité



La Vendée dispose de 3 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) :

- un centre de 90 places, géré par l'association Passerelles, dont 35 places supplémentaires depuis le 1^{er} avril 2014. Ces places sont implantées dans l'agglomération yonnaise et dans le bocage.
- un centre de 76 places, géré par l'association d'accompagnement personnalisé et de soutien à l'habitat (APSH), située dans le Pays des Olonnes et Challans.
- un centre de 80 places, géré par l'association ressources pour l'accompagnement

Le dispositif expérimental des logements-relais

Fin 2013, un dispositif expérimental de logements-relais, dédié aux personnes réfugiées, régularisées ou déboutées en voie de régularisation, et disposant de ressources, a été mis en place en Vendée.

29 logements-relais sont désormais disponibles soit environ 100 places.



Renforcer la cohésion sociale

La protection juridique des majeurs : une des politiques sociales prioritaires pour l'État

Dans le domaine de la protection juridique des majeurs (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice), l'État assure le pilotage des volets social et financier de ce dispositif, ainsi que le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

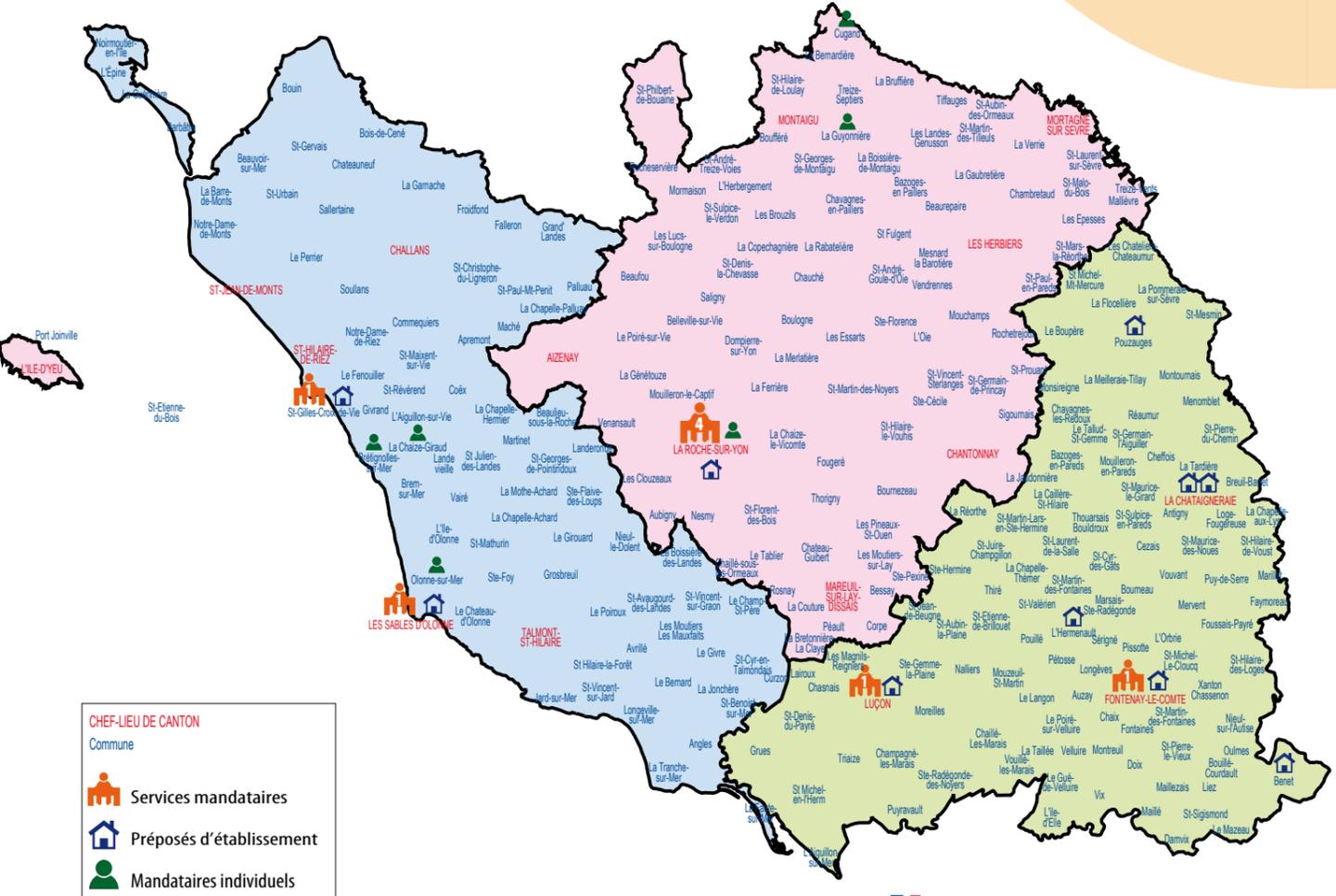
Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales, arrêté pour une période de 5 ans (2010-2014), arrive à échéance en juin 2015. Les services de la DDCS se sont engagés dans la révision de ce schéma, qui doit permettre d'améliorer la connaissance des besoins des majeurs protégés afin de renforcer la cohérence de l'offre de services.

D'octobre à décembre 2014, des réunions de travail avec l'ensemble des acteurs concernés (juges, associations, établissements, organismes de protection sociale, mandataires...) ont permis de dégager des axes d'amélioration qui seront étudiés dans le cadre de la concertation régionale qui va se tenir dans le courant du premier semestre 2015.

Chiffres Clés

- En Vendée,
- plus de 6000 personnes bénéficient d'une mesure de protection judiciaire ordonnée par les juges des tutelles des tribunaux d'instance de La Roche-sur-Yon, des Sables d'Olonne et de Fontenay-le-Comte
 - Plus de 4000 mesures sont assurées par des professionnels : des services mandataires, des préposés d'établissements pour les personnes hébergées en structures collectives et des mandataires individuels.
 - Plus de 2000 mesures sont assurées par un membre de l'entourage familial que l'on appelle « tuteur familial »

L'offre de service des professionnels au 1er janvier 2014



Préfecture de la Vendée - Bureau de la communication interministérielle - Janvier 2015

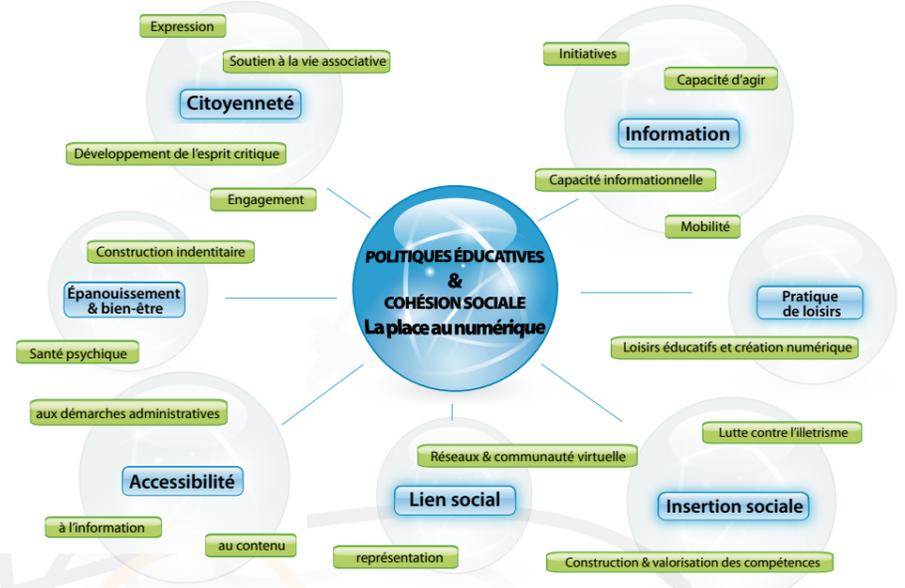
L'éducation au numérique au service de la citoyenneté

Depuis plusieurs années, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Vendée fait du numérique un de ses axes prioritaires dans la mise en œuvre des politiques éducatives et de cohésion sociale.

Lutter contre la fracture numérique pour favoriser l'égalité des chances, éduquer au bon usage du numérique pour encourager une expression citoyenne et éviter les dérives, développer le sens critique par une éducation à l'image et aux médias, tels sont les défis à relever.

C'est dans cet esprit que la DDCS s'attache à développer l'éducation au numérique, qui dépasse le simple apprentissage technique des outils pour s'orienter vers une éducation aux usages que l'on peut en faire et une analyse de leurs impacts.

Cette éducation s'adresse à tous et doit se poursuivre tout au long de la vie au regard de la rapidité des évolutions technologiques.



1 L'animation de réseaux

Elle permet de favoriser les échanges et les coopérations entre les différents acteurs du numérique.

La DDCS réunit une fois par an un comité de pilotage départemental « numérique » et anime ou coanime des réunions techniques ou thématiques réunissant de nombreux partenaires : institutions (direction des services départementaux de l'Éducation Nationale - DSDEN, Caisse d'allocations familiales-CAF...), associations (IREPS, fédérations d'éducation populaire, associations spécialisées dans le numérique), collectivités (communes et communautés de communes, Conseil départemental), bénévoles, parents...

2 La formation des professionnels et des bénévoles

Des journées de formation à destination des professionnels et des bénévoles sont organisées sur le thème du numérique et développent une nouvelle plateforme d'e-learning (apprentissage en ligne).

L'action s'organise autour de 4 thématiques



3 Le soutien aux projets éducatifs innovants

La DDCS accompagne et soutien financièrement des projets permettant de favoriser la parole « publique » et développer l'expression citoyenne des jeunes (ex : création de web TV), l'inclusion sociale, voire l'insertion sociale par le développement de nouvelles compétences (ex : création d'ateliers numériques- fab lab).

4 Le soutien et la participation aux événements locaux, départementaux et régionaux à travers des festivals, des conférences-débats, des colloques

L'objectif est de développer la valorisation des projets exemplaires et des bonnes pratiques auprès des différents acteurs éducatifs (professionnels en contact avec la jeunesse, bénévoles, parents...).



Renforcer la cohésion sociale

Le dispositif de lutte contre l'habitat indigne en Vendée

La création du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne est inscrite dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes défavorisées (PDALPD), approuvé en 2010 par le préfet et le président du Conseil départemental. Ce pôle est animé conjointement par les services de la DDCS (qui en assurent le secrétariat), du Conseil départemental, de l'ARS, de la CAF et de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon.

Missions du pôle :

- favoriser le repérage de l'habitat indigne, sous ses différentes formes
- organiser la mise en œuvre de la lutte contre l'habitat indigne au niveau départemental
- sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés, par des formations et la réalisation d'outils pratiques
- assurer le lien avec les autres dispositifs (hébergement, DALO, instances de médiation, programmes d'intérêts généraux pilotés par les délégués des aides à la pierre)

Le bilan du pôle habitat indigne en 2014

■ Signalements en matière d'habitat indigne

603 situations ont été traitées depuis la création du pôle ; 217 d'entre elles ont été résolues ; les autres sont en cours de traitement.

En 2014, 170 dossiers ont été examinés. Ils résultent principalement de signalements en provenance du Conseil départemental (61 %), de la CAF (12 %), des communes (9 %), du service départemental d'incendie et de secours (7 %) et d'associations (7 %). 36 % de ces signalements concernent des infractions au règlement sanitaire départemental. Les modalités de résolution préconisées par le pôle consistent essentiellement en l'élaboration de diagnostics (précarité énergétique (SyDEV), en la mise en œuvre de procédures au titre du code de la santé publique, en l'organisation de médiations entre les bailleurs et les locataires.

■ Signalements en matière d'incurie dans le logement

Le pôle habitat indigne a initié une démarche visant à apporter la meilleure prise en charge possible face à des situations extrêmement délicates d'incurie dans le logement, en mobilisant notamment les travailleurs sociaux, les communes de Vendée et les associations intervenant au domicile des personnes afin de déterminer au mieux les réponses à apporter.



Moisissures dues à l'humidité



zoom

► l'habitat indigne

« constitue un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé » - loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

► l'incurie dans le logement

occupation inadéquate du logement caractérisée par l'accumulation de déchets, d'objets divers et souvent par la présence d'animaux en grand nombre.

L'incitation à la lecture comme vecteur d'épanouissement personnel et d'égalité des chances

Un programme d'actions d'incitation à la lecture en direction des enfants et des jeunes est conduit depuis plusieurs années en Vendée.

En complément d'actions de formation, d'accompagnement de projets et de mise à disposition d'outils, la DDCS a créé, il y a six ans, un prix littéraire à destination des accueils de loisirs. La Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée et les PEP85 sont partenaires de cette opération.



Le 14 mai 2014, 2 543 jeunes lecteurs et 396 adultes ont voté pour leur livre préféré. Le vote a été organisé dans chacune des 63 communes participantes. Le 4 juin 2014, la fête du prix littéraire a réuni, à Challans, 609 enfants et 75 animateurs des

accueils de loisirs. L'enfant lecteur était au cœur de cet événement. Il a pu rencontrer les auteurs et illustrateurs de la sélection, échanger avec eux, présenter de nombreuses créations réalisées à partir des livres.

Une seconde journée d'échanges consacrée au public adolescent a été organisée par la DDCS, au Poiré sur Vie, le 12 décembre 2014, en partenariat avec les PEP 85. Cette manifestation intitulée Adolescents et Lectures, Politiques de lectures, paroles de jeunes a touché 94 adolescents issus de quatre établissements scolaires partenaires et 115 médiateurs du livre. L'un des temps forts



de cette journée fut la table ronde « Paroles de jeunes - Paroles d'élus » entre six jeunes et quatre élus permettant d'entendre les représentations et les attentes de chacun. Ces échanges ont permis de confronter les points de vue en matière de politique de lecture pour les uns et de souhaits de loisirs culturels pour les autres, afin de favoriser l'adéquation entre l'offre publique et les attentes de la jeunesse.

zoom

L'accompagnement des jeunes vendéens vers l'autonomie

La direction départementale de la cohésion sociale a souhaité engager une large concertation avec les élus locaux, les professionnels en charge de la jeunesse et le secteur associatif sur la thématique de l'autonomie des jeunes vendéens. Cette concertation a réuni plus de 130 acteurs sur des thèmes de réflexion fortement inspirés par les mesures et chantiers prioritaires du Comité Interministériel de la Jeunesse, en particulier :

- l'engagement, la mobilisation, la mobilité internationale et la prise en compte des jeunes dans l'espace public
- l'accès à l'âge adulte : emploi, logement, mobilité, accès aux droits sociaux, santé
- les espaces d'accueil ; l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives.

Cette démarche visait à favoriser la com-

préhension sur les aspirations et pratiques des jeunes de 11 à 25 ans et à identifier les problématiques plus spécifiques se posant en Vendée en matière d'accès à l'autonomie des jeunes.

Une journée de restitution des travaux a été organisée en novembre 2014 et a rassemblé 150 acteurs du département. Un document de synthèse a été édité et diffusé largement afin de permettre à tous ceux souhaitant agir en direction des jeunes de trouver des points de repère structurant leur réflexion dans des domaines aussi variés que la mobilité, l'information des jeunes, l'engagement, l'accès au logement, à l'emploi...

Les propositions présentées dans ce document de synthèse intitulé « Accompagnement des jeunes vendéens vers l'autonomie - Jeunesses et Territoires »

constituent ainsi une base de réflexion pour aider chacun à déterminer les actions prioritaires à mener à moyen et long termes et permettre d'impulser de nouvelles collaborations, tant à l'échelon local que départemental.

Au-delà de l'édition de ce document, ces travaux ont permis de conforter le partenariat entre les différents acteurs. Des professionnels n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble ont pu ainsi se retrouver sur des sujets transversaux ; des élus locaux sollicitent les services de la DDCS, qui sont à leur disposition pour les accompagner dans leur réflexion sur la politique en faveur de la jeunesse et l'élaboration de diagnostics locaux.

Paroles d'acteurs





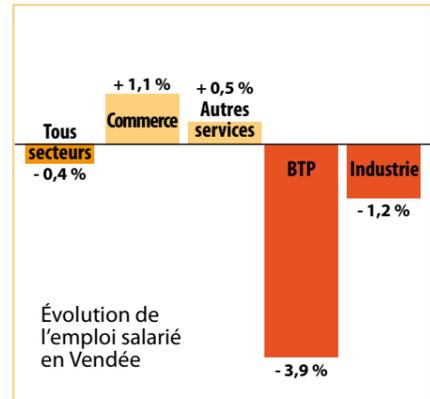
Renforcer la cohésion sociale

Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

La situation de l'emploi

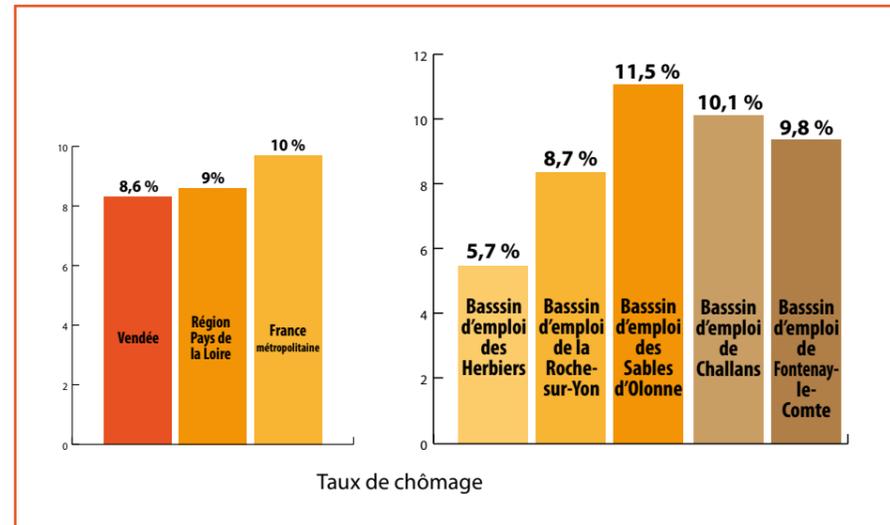
En 2014, avec 171 722 salariés, l'emploi salarié vendéen est en repli de 0,4% sur l'ensemble de l'année (source: ACROSS-URSSAF). La Vendée représente 17,2% de l'emploi salarié des Pays de la Loire.

La baisse concerne principalement le BTP (-3,9%) et l'industrie (-1,2%). Le commerce progresse (+1,1%) ainsi que les services (+0,5%).



La répartition de l'emploi salarié vendéen se caractérise par une part plus grande faite à l'industrie. Ce secteur représente 30,7% de l'emploi salarié vendéen contre 23,7% de l'emploi salarié régional. En revanche, le secteur tertiaire est sous représenté (58,7% contre 67,3% en région).

Au 4ème trimestre 2014, le nombre de déclarations préalables à l'embauche s'établit à 61 306, en hausse de 14,4% en glissement



trimestriel et de 4,7% par rapport au 4e trimestre 2013. 69,1% des DPAE sont le fait d'entreprises de 20 salariés et plus. D'autre part, 73,3% des DPAE concernent des CDD de moins d'un mois.

Le taux de chômage départemental (CVS) atteint, au 4ème trimestre 2014, 8,6% de la population active et reste stable par rapport à la même période 12 mois plus tôt. Toutefois, il se fixe à un niveau inférieur au taux régional (9%) et métropolitain (10%). Néanmoins, les disparités restent fortes. Ainsi, le département affiche le taux le plus bas et le taux le plus fort de la région des Pays de la Loire avec respectivement la zone d'emploi des Herbières (5,7%) et celle des Sables d'Olonne (11,5%).

L'évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est de +6,6% à fin décembre 2014 pour s'établir à 29 420 demandeurs d'emploi en fin de mois.

Les demandeurs d'emploi de longue durée et les personnes de 50 ans et plus représentent une large part de la demande d'emploi avec respectivement 37,4% et 25,6%. Ils affichent aussi les plus fortes progressions avec respectivement +13,3% et + 11,4%.

Parallèlement, 51 170 demandeurs d'emploi des catégories A, B et C en données CVS sont comptabilisés à fin décembre sur le département de la Vendée, soit 7,7% de plus qu'en décembre 2013.

Au cours des douze derniers mois, Pôle emploi a recueilli 23 582 offres d'emploi sur le département soit une hausse de 1,9% en évolution annuelle.



Le secteur du tertiaire, en progression de 3,5%, recense 83,9% des offres. Le secteur de l'industrie comptabilise 10,7% des offres (+12,9% sur 1 an) tandis que le secteur de la construction avec 3,5% des offres, chute de 26,2%.

Les politiques de l'emploi

Les politiques de l'emploi s'articulent aujourd'hui autour de projets de territoires, induisant de fait un redécoupage des cadres spatiaux d'intervention. Ainsi, aux SPE Locaux se substituent des SPE de Proximité (SPEP). C'est notamment en illustration de cette réforme qu'un programme d'actions spécifiquement dédié va se déployer sur l'intégralité de l'arrondissement des Sables d'Olonne durant 3 ans.

L'année 2014 aura été consacrée à la conduite de diagnostics socio-économiques ainsi qu'à l'élaboration du plan d'action, en concertation avec les partenaires économiques et politiques concernés.

La mobilisation pour l'emploi des acteurs locaux est restée forte en 2014. Présidé par le préfet, le service public de l'emploi départemental (SPED) et ses déclinaisons locales ont conduit des actions proactives afin de limiter les conséquences sur l'emploi du maintien global d'une conjoncture économique tendue.

Dans le cadre de l'information sur le pacte de responsabilité et de solidarité, des rencontres délocalisées ont eu lieu durant la dernière semaine du mois de juin. Ces rencontres ont permis la participation d'environ 80 personnes.

Parallèlement, deux démarches ont aussi été engagées afin de répondre aux besoins socio-économiques des territoires :

- l'une permettant de poser les bases d'une démarche intégrée de développement du littoral vendéen se traduisant, à ce jour par la validation d'un programme dont les actions vont se mettre en œuvre dans les 3 ans à venir,
- l'autre concernant un secteur d'activité particulièrement représentatif de notre économie: l'agro-alimentaire, pour lequel les bases d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences va trouver sa potentielle traduction sur le bassin Nord-Est durant l'année 2015.

Sur le champ de l'insertion, une attention particulière a été portée à l'élaboration du volet «économie et emploi» des futurs contrats de Ville de la Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte.

Les services de l'Unité territoriale de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE), Pôle Emploi et les partenaires du SPE se sont investis pour déployer l'ensemble des outils de la politique publique de l'emploi et notamment les emplois d'avenir et les contrats de génération, dispositifs spécifiques complémentaires des contrats aidés et orientés prioritairement sur les publics les plus vulnérables, jeunes et seniors.

Sur l'année 2014, ont été signés :

- 1 711 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand.
- 330 contrats d'initiative pour l'emploi (CIE) dans le secteur marchand

La Vendée a réalisé le plus fort taux de CUI-CAE au niveau régional et une forte mobilisation des partenaires au dernier trimestre a permis une prescription satisfaisante des CUI-CIE au 2ème semestre.

Parallèlement, **489 emplois d'avenir ont été conclus en 2014** dont 80 renouvellements. Le secteur non marchand représente 79% des contrats dont 36% par les collectivités territoriales et 38% dans le secteur associatif.

Dans le cadre de la réorganisation des instances de gouvernance territoriale des politiques de l'emploi, les SPEL doivent désormais évoluer et se concentrer sur les territoires en souffrance ou porteurs de projets de développement. **En 2015, trois territoires seront couverts par cette nouvelle instance, dénommée service public de l'emploi de proximité (SPE-P), le littoral, le Sud-Est Vendée et le territoire des Herbières.**

Mutations économiques

Accompagnement des restructurations

Entre 2013 et 2014 le nombre de licenciements économiques notifiés à la DIRECCTE a diminué de 18 % : 850 licenciements en 2014 contre 1043 en 2013.

Les licenciements sont répartis comme suit :

850 licenciements	Entreprise	
	<50 Sal.	>49 sal.
Nb de dossiers licenciement >9	78	90
Nb de dossiers licenciement <10	604	78

397 dossiers d'entreprises concernant une procédure de licenciement pour motif économique ont été enregistrés dont 82 étaient en situation de liquidation judiciaire ce qui représente 275 licenciements soit 32% de l'ensemble des licenciements pour motif économique.

L'année 2014 fut marquée par l'accompagnement de 3 Plans de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE) dont celui de l'entreprise FAGOR BRANDT pour laquelle 391 licenciements ont été notifiés à l'unité territoriale du siège de l'entreprise (Hauts-de-Seine).

Le secteur de la construction reste parmi les plus touchés (242 licenciements).

Le recours à l'activité partielle a été très largement confirmé en 2014. Le nombre de demandes enregistrées a progressé, soit 497 demandes en 2014 (dont 78 concernent des entreprises de plus de 50 salariés) contre 475 en 2013.

Cette progression des demandes se concentre sur les domaines suivants :

- construction (BTP) avec 111 demandes
- hôtels, cafés, restaurants avec 31 demandes
- Transformations des métaux avec 29 demandes

Le nombre de salariés effectivement impactés également s'élève à 5 311. pour un volume

d'heures utilisées de 576 353 heures en 2014 contre 533 086 heures pour 2013.

Ruptures conventionnelles

Sur l'année 2014, 3 249 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles d'un contrat de travail à durée indéterminée ont été reçues à l'UT DIRECCTE (3 142 en 2013). Parmi ces demandes, 2 899 ruptures conventionnelles ont été homologuées.

Revitalisation des territoires

Sur les 5 projets présentés en 2014, 3 ont été agréés pour un total de 85 000 euros sous forme d'avances remboursables, portant à 502 500 euros le soutien financier redistribué depuis la constitution du fonds. Les engagements souscrits en 2014 représentent 24 créations d'emploi, portant à 65 le nombre de créations projetées.



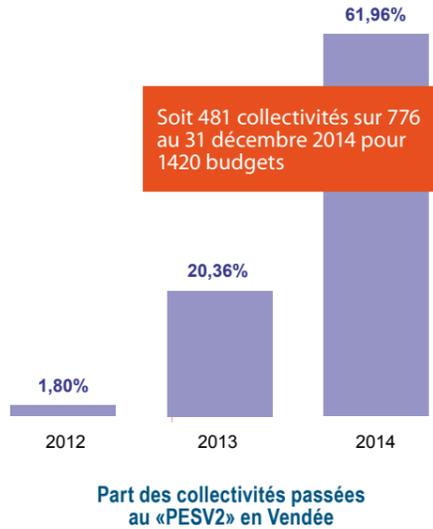
La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) au service des collectivités locales et des entreprises vendéennes

La DDFiP au service des nouveaux élus

Suite aux élections municipales de mars 2014, l'offre de services de la DDFiP a été présentée aux nouveaux maires (113) et présidents d'EPCI (14) réunis en Préfecture. Puis, une présentation individualisée a été réalisée par chaque comptable public auprès de chacun des nouveaux élus de son ressort, de la situation financière de leur collectivité illustrée par une analyse financière détaillée (152), des obligations juridiques liées au changement d'exécutif, des chantiers en cours, tels que la dématérialisation ou la qualité des comptes publics locaux.

La dématérialisation dans le secteur public local sur la voie du succès.

A compter du 1er janvier 2015, le protocole informatique d'échange standard, dit « PES V2 » doit être généralisé à l'ensemble des échanges de données entre ordonnateurs et comptables. Cet objectif est quasiment atteint avec 90% des budgets d'ores et déjà concernés à la fin 2014.



Chiffres Clés

En 2014 :

- 399 263 articles de taxe d'habitation
- 464 731 articles de taxe foncière
- 43 354 articles de cotisation foncière des entreprises
- 283 706 articles de redevance audiovisuelle
- 362 120 Foyers fiscaux dont 181 011 contribuables imposés (chiffres issus des déclarations IR de 2013)
- 125 510 Têlédéclarants soit 34,66% des foyers fiscaux (chiffres issus des déclarations IR de 2013)
- 521 M€ de produits issus de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale encaissés en 2014
- 75 643 usagers reçus lors de la campagne de sortie des rôles d'impôt sur le revenu
- 18 628 entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés
- 56 653 redevables de la taxe sur la valeur ajoutée
- 17 364 Mutations à titre onéreux

zoom

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) : 29,7M€ reversés aux entreprises vendéennes

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant au moins un salarié et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Au 2 février 2015, 4 793 demandes ont été enregistrées depuis le début de l'année 2014 portant sur un montant de 29,7 M€, dont 96,18% ont été traitées.



Moderniser l'action publique

S'engager au quotidien au service du public

Simplifier les dém@rches

Mobiliser les dispositifs en faveur des entreprises et de l'emploi

Accompagner les collectivités territoriales

Garantir le respect de la légalité et l'État de droit



Modernisation de l'action publique

Un État engagé au quotidien au service du public

L'activité de délivrance des titres

Les services de la préfecture et de la sous-préfecture des Sables d'Olonne assurent une mission de délivrance des titres. **En 2014, ce sont plus de 120 000 personnes qui ont été reçues aux guichets.**

Chiffres Clés

Délivrance de titres personnels

- **43 824 cartes nationales d'identité** délivrées dont 16 657 pour la sous-préfecture des Sables d'Olonne ;
- **21 279 passeports** délivrés dont 8 030 pour la sous-préfecture des Sables d'Olonne ;
- **142 077 transactions enregistrées** au titre du système d'immatriculation des SIV (certificats d'immatriculation) dont 34 594 pour la sous-préfecture des Sables d'Olonne ;
- **28 548 permis de conduire** établis dont 5 139 pour la sous-préfecture des Sables d'Olonne.

Manifestations sportives

- **802 manifestations** autorisées.

Titres de séjour

L'accueil des étrangers désirant s'établir en France fait partie des missions régaliennes de la préfecture.

- À ce titre, **1 204 personnes ont été accueillies en 2014** pour des demandes de titres de séjour.

L'organisation de la vie démocratique

Élections municipales de mars 2014 : 8 629 candidatures au premier tour

Le renouvellement général des 282 conseils municipaux de Vendée a eu lieu les 23 et 30 mars 2014. Les conseils communautaires des communes de plus de 1 000 habitants ont également été élus, pour la première fois.

1 914 candidatures dans les communes de moins de 1 000 habitants pour le 1^{er} tour et 222 pour le second, 299 listes dans les communes de 1 000 habitants et plus pour le 1^{er} tour et 41 listes pour le second tour ont ainsi été déclarés en préfecture et sous-préfectures.

Pour les soirées électorales, les agents de préfecture ont participé à la réception des résultats des communes, leur contrôle, la saisie informatique, leur remontée au ministère de



Saisie informatique des résultats en préfecture

© Préfecture de la Vendée - BCI

l'Intérieur et l'accueil des journalistes. Au total ce sont 47 fonctionnaires qui ont, à un titre ou à un autre, contribué au bon déroulement des élections des conseils municipaux et communautaires de mars 2014.

Élections sénatoriales (septembre 2014) :

1 733 grands électeurs étaient appelés aux urnes à la préfecture

Le département de la Vendée était concerné, dimanche 28 septembre 2014, par le renouvellement de ses trois sièges de sénateurs.

7 listes, composées de 21 candidats titulaires et 14 suppléants, ont déposé leurs candidatures à la préfecture lors de la seconde semaine de septembre.

56 parlementaires, conseillers régionaux et départementaux et 1 677 délégués des communes, soit 1 733 « grands électeurs », ont ainsi été convoqués, à la préfecture, afin d'accomplir leur devoir électoral. Il s'agit du seul

cas de vote obligatoire en France.

Pour la première fois, le mode de scrutin était le scrutin à la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne et la parité des candidatures était obligatoire.

Le bureau du collège électoral, présidé par le président du tribunal de grande instance, assisté de deux magistrats et de deux conseillers généraux et 5 sections de vote ont été constitués et installés dans les salles de la préfecture spécialement aménagées à cet effet.

L'amélioration de l'accueil des services publics

En 2014, dans le cadre du programme immobilier de l'État, ont débuté les travaux de mise aux normes réglementaires des locaux de la préfecture et de la DDCS en matière de sécurité et d'accessibilité.



L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la Préfecture à La Roche-sur-Yon

Reconnue pour la qualité de l'accueil des usagers, la sous-préfecture des Sables d'Olonne obtient le label « Marianne »

1^{ère} sous-préfecture de France

16^{ème} au niveau national pour l'ensemble des services de l'État

Le 17 avril 2014, le label Marianne a été attribué à la sous-préfecture des Sables d'Olonne au regard de l'audit de l'Afnor, organisme de certification indépendant. Ce label témoigne de l'engagement à offrir un service public de qualité aux guichets d'accueil des publics, avec des objectifs chiffrés en matière de délais de réponse aux courriers, courriels et appels, ou encore d'accueil des publics handicapés.



Mobiliser les dispositifs en faveur des entreprises et de l'emploi

Le pacte de responsabilité et de solidarité : accélérer les créations d'emplois des entreprises

Avec le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le pacte de responsabilité et de solidarité doit favoriser la création de près de 500 000 emplois dans les années à venir.

Pour lutter contre le chômage, il s'agit de donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir davantage : c'est pour cela que le Pacte de responsabilité et de solidarité baisse le coût du travail, réduit la fiscalité des entreprises et simplifie les formalités administratives. Le Gouvernement agit, ainsi, pour la compétitivité des entreprises françaises qui prennent l'engagement réciproque de créer des emplois et d'investir.

Un dispositif très largement utilisé en Vendée ; 24 M€ ayant été reversé à 3 850 entreprises vendéennes

**CICE :
29,7 M€
reversés à
3 850
entreprises**

**PACTE
DE RESPONSABILITÉ
ET DE SOLIDARITÉ
POUR L'EMPLOI
ET LE POUVOIR D'ACHAT!**

**Sécuriser la vie
des entreprises
par un
environnement
plus lisible et
prévisible**

**Simplifier
la vie des
entreprises**

**Faciliter
l'embauche
et la
formation**

Les 50 premières mesures de simplification pour les entreprises

La complexité administrative ressentie par les entreprises est aujourd'hui réelle et pèse sur la capacité de notre économie à innover, à être compétitive et à créer des emplois.

Cette politique vise à faire gagner du temps et économiser de l'argent aux entreprises par la réduction des charges administratives excessives et inutiles, tout en simplifiant le fonctionnement des administrations et en facilitant la vie des salariés.

Le Président de la République a souhaité accélérer la mise en œuvre du programme français de simplifications en faveur des entreprises et identifier de nouveaux chantiers.

Une première série de 50 propositions est entrée en vigueur en 2014.

**SIMPLIFIER
pour les entreprises**

Fagor Brandt : les services de l'État toujours mobilisés

Le comité de suivi Fagor Brandt composé des services de l'État, des parlementaires, des collectivités territoriales (le Conseil régional, le Conseil départemental, la ville de La Roche-sur-Yon et la commune d'Aizenay) et des représentants du personnel, s'est réuni à plusieurs reprises à la préfecture en 2014.

Les collectivités territoriales et l'État se sont mobilisés pour accompagner les reprises d'activité. Un groupe de travail a été mis en place pour que cet appui soit le plus actif possible, pour ce qui concerne la formation comme les moyens de production dans le cadre des reprises d'activité.

Le volet social a constitué une priorité à travers l'accompagnement des salariés licenciés et l'accompagnement social dans le cadre de la reprise d'activité, suivi par un groupe de concertation qui se réunit régulièrement.



© Préfecture de la Vendée - BCI



Modernisation de l'action publique

L'accompagnement des collectivités locales



© Photo DDTM de la Vendée

Garantir le respect de la légalité et l'Etat de droit

80 000 actes transmis en préfecture en 2014

La mission de sécurité juridique a permis de voir le juge administratif valider l'action entreprise par les services de l'Etat pour finaliser la mise en sécurité des zones touchées par la tempête

Xynthia (expropriation, Plans de prévention des risques-PPR).

S'agissant des procédures environnementales et foncières, des dossiers complexes ont fait l'objet d'un suivi particulier, tels que les projets de complexe thalassothérapie à Saint-Hilaire-de-Riez ou de production éolienne à Sainte-Cécile.

Contribuer au développement local

Aux plans budgétaires et financiers, la préfecture a œuvré au bénéfice des collectivités et porteurs de projets, en versant notamment :

- 7,5 M€ au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), avec des mesures incitant les bénéficiaires à consommer rapidement les crédits pour soutenir l'activité économique,
- 6 M€ au titre du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER),
- 70 M€ au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

En parallèle, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la chambre régionale des comptes a été saisie - pour la première fois depuis 2009 - à deux reprises pour des collectivités connaissant des difficultés pouvant être durables.

Dotation d'équipement des territoires ruraux : 7,5 millions d'euros de crédits d'Etat au bénéfice des projets des collectivités vendéennes en 2014

Née de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR), la dotation d'équipement des territoires ruraux a pour objectif de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux dans le cadre d'opérations d'investissements.

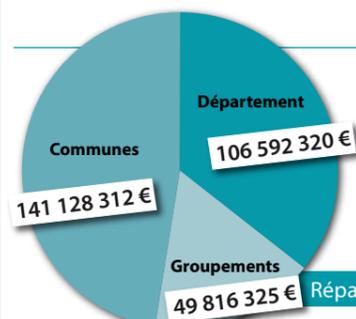
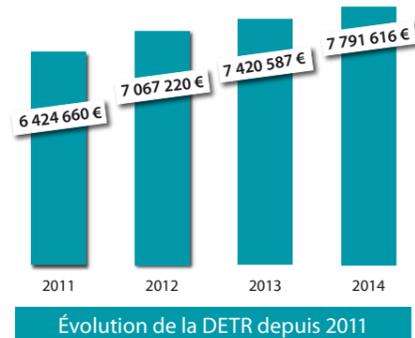
Il s'agit d'un dispositif de soutien de l'Etat aux communes et aux groupements de communes pour financer la réalisation de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les demandes de subventions sont présentées par les maires des communes ou les présidents des établissements publics de coopération intercommunale éligibles.

La commission des élus compétente en matière de DETR s'est réunie le 26 mars 2014 à la préfecture pour valider les propositions de subventions allouées aux communes et

aux communautés de communes pour le financement d'opérations de mise aux normes et/ou en accessibilité pour des bâtiments scolaires et périscolaires (écoles, cantines...), des bâtiments communaux et intercommunaux et pour le développement social (restructuration d'EHPAD, maisons de santé pluridisciplinaires...).

Le montant de l'enveloppe pour 2014 s'élève à 7 791 616 € soit une hausse de 5 % par rapport à l'année 2013.



297 536 957 euros versés aux collectivités au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2014

Répartition des montants versés au titre de la DGF en 2014

Conseiller les collectivités territoriales

La préfecture a connu une activité marquée par le renouvellement des assemblées délibératives des communes et leurs groupements.

La mise en place des nouvelles équipes a fortement mobilisé les services chargés du contrôle de l'élection des exécutifs, de la mise en place du régime des délégations et du régime indemnitaire.

Ce pic d'activité a trouvé son prolongement avec la recombinaison de nombreux organismes et commissions, notamment la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) et les instances paritaires du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Sans oublier les élections professionnelles dans les collectivités auxquelles ont participé, le 4 décembre 2014, 19 000 agents.

Indépendamment de ces faits marquants, la stra-

tégie départementale de contrôle a été révisée et une convention partenariale a été conclue avec la direction départementale des finances publiques de la Vendée (DDFIP) pour accroître l'efficacité dans l'exercice des missions.

Le conseil n'a pas été négligé pour autant, avec la mise en place de boîtes fonctionnelles dédiées, notamment pour l'urbanisme.

Des réunions d'information des élus et de leurs services ont été organisées sur des sujets tels que la méthanisation, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), la création de communes nouvelles.

Pour 2015, plusieurs chantiers sont d'ores et déjà identifiés comme étant prioritaires : la réforme des collectivités territoriales, la nouvelle procédure d'instruction des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la fin de gestion des crédits européens, les enquêtes publiques relatives aux plans de prévention des risques littoraux (PPRL) et le classement du passage du Gois.

zoom

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Le territoire national est exposé au risque d'inondation : 17 millions d'habitants sont concernés, dont 6,1 millions sur la zone littorale.

Une stratégie nationale a donc été élaborée, visant à augmenter la sécurité des personnes exposées, stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages potentiels liés aux inondations, réduire fortement les délais de retour à la normale après la catastrophe.

A ce titre, la politique de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et de submersion nécessite la structuration d'une maîtrise d'ouvrage territoriale, en charge de la gestion permanente des ouvrages hydrauliques, de la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées, de la gestion intégrée des cours d'eau et de la sensibilisation des élus et de la population.

Avant l'entrée en vigueur de la réforme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence facultative, et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorise pas la vision stratégique à l'échelle d'un bassin versant.

C'est pourquoi, afin de mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur le territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 introduit un changement de gouvernance dans l'exercice des compétences des collectivités territoriales. Cette compétence, ciblée et obligatoire, sera exercée par les communes, avec transfert automatique aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres.

Une Maison de l'Etat à Fontenay-le-Comte



Les projets de Maisons de l'Etat consistent à regrouper à l'échelle d'un arrondissement des services de proximité de l'Etat ou des opérateurs nationaux sur un site unique.

Lors de sa venue en novembre 2013, Manuel Valls alors ministre de l'Intérieur avait annoncé la mise en place d'une telle structure pour conforter la présence de l'Etat dans ce territoire.

Dès la fin 2013, une pré-étude a été menée pour présenter les différentes options possibles dans le cadre d'un regroupement des services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de la sous-préfecture.

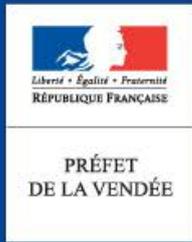
L'actuelle sous-préfecture compte des bureaux inoccupés depuis la diminution progressive des effectifs liée à l'évolution des missions. L'unité territoriale de la DDTM actuellement implantée 19 boulevard du Chail est située dans un bâtiment très dégradé, en zone inondable pour lesquels des travaux ne sont pas envisageables. En outre, compte-tenu de l'évolution des effectifs ce bâtiment est en grande partie inoccupé.

Le regroupement des deux services est une opportunité pour assurer une présence infraterritoriale.

Lors de la réunion du 19 novembre 2014 la commission nationale a examiné le dossier du projet de la Maison de l'Etat de Fontenay-le-Comte et a validé l'opération immobilière.

Les travaux débuteront courant 2015 pour que la mise en place de la Maison de l'Etat de Fontenay-le-Comte soit effective courant deuxième semestre 2016. Cette annonce a été faite lors d'une conférence de presse le 5 décembre 2014.

© Photo DDTM de la Vendée



en Vendée
www.vendee.gouv.fr

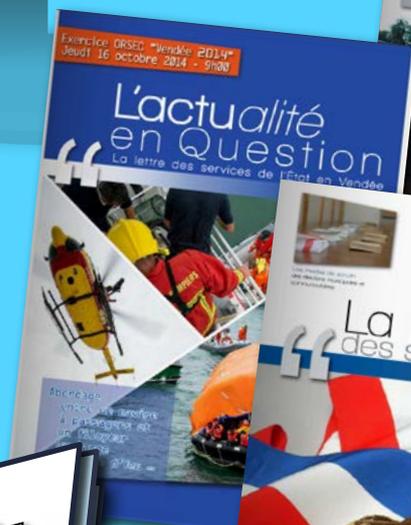


www.vendee.gouv.fr



@PrefetVendee

Toute l'actualité des services de l'État en Vendée



@-lettre